

NUMERO SPECIAL PADD

La Gibelotte

D E C E M B R E 2 0 1 0



Sommaire

- **Ça s'est passé à Ligny...** 4
- **Les P'tits Garennes** 7
- **Le Garenne bavarde** 9
- **Le garenne s'informe** 12
- **Le Garenne bavarde** 14
- **Pharmacies de garde** 18
- **Le Garenne solidaire** 19
- **Qu'on se le dise...** 20
- **Le garenne s'informe** 21
- **Dossier PADD** 24
- **Le Garenne solidaire** 34
- **Le Garenne se bouge** 35
- **Qu'on se le dise...** 37
- **Etat civil, bienvenue...** 38
- **Qu'on se le dise...** 39
- **Calendrier des fêtes** 42
- **Marceau à l'écoute** 46
- **Infos pratiques** 47

Editorial

*« Le courage est le juste milieu entre la peur et l'audace »
(Aristote)*

Lignoises, Lignois,

Nous venons de vivre une période riche en évènements prévus et imprévus. Chacun d'entre nous a suivi les épisodes concernant la réforme des retraites avec un regard très concerné. La réforme organisationnelle des collectivités territoriales, certes nécessaire mais mal perçue dans les orientations définies, va se mettre en place et occasionner des changements quant à la manière d'opérer.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui se devait de remettre de l'ordre dans l'organisation administrative de l'État conduit à 10 milliards d'euros d'économie et à une réduction des effectifs d'environ 100 000 postes (150 000 agents ne seront pas remplacés entre 2007 et 2012).

Comme l'écrivait l'irlandais SWIFT *« Les lois sont semblables aux toiles d'araignées qui attrapent les petites mouches, mais laissent passer guêpes et frelons »*.

Il nous est demandé, il vous est demandé, un effort significatif quant à la maîtrise des dépenses. La feuille de route proposée est simple : **« FAIRE MIEUX ET MÊME PLUS AVEC MOINS »**. J'ose croire en l'avenir de nos communes rurales et en la sagesse de ceux qui **« pensent pour nous »**.

Les opérations de recensement sur le territoire communal s'effectueront du 20 janvier au 19 février 2011. Je vous demande d'accueillir les agents recenseurs comme savent le faire les **« SOLOGNOTS »**. En effet leur tâche est rude.

Un grand bravo à l'équipe de Madame Michèle CORMERY pour la mise en œuvre du Site Internet Communal et l'élaboration de la Gibelotte.

J'adresse une mention particulière aux employés communaux pour leur réactivité lors des moments difficiles que ce soit l'équipe technique ou l'équipe administrative.

Cette période de l'année qui va rassembler les familles pour un grand moment de convivialité se doit d'être chargée d'espoir.

Je formule pour vous et vos familles tous mes vœux les plus sincères.

BONNE ANNÉE 2011

Le Maire, Gilles Landré de la Saugerie



Ligny-le-Ribault
poursuit ses actions
en faveur du
développement
durable
et imprime sur un
papier respectant
la gestion durable
des forêts

ça s'est passé



▲ **14 JUILLET**
Les mains vertes de la commune récompensées



Le chef de corps des sapeurs pompiers, Bernard Van Hille remet au caporal Laurent Dreux les insignes de sergent et récompense également le caporal Mickaël Avisse qui est passé caporal chef.



Le maire Gilles Landré de la Saugerie remet la médaille de la commune à trois de nos concitoyens : Danielle Charreron, responsable du centre des initiatives en Sologne (CILS) ; Georges Contault, porte drapeau de la FNACA, et l'adjutant chef Christian Lemaire, ancien chef de corps des sapeurs pompiers de Ligny



▲ **24 ET 25 JUILLET**
FÊTE DE LA SAINTE-ANNE
Sur le thème de la Russie



é à Ligny...

5



◀ **SAMEDI 28 AOUT**
Inauguration du chalet du jardin des écoliers par les responsables de la section locale de la SHOL et du Loiret et en la présence d'élus



18 SEPTEMBRE ▶
Dans le cadre des randonnées accompagnées, une marche « brame du cerf » a été organisée par l'office de tourisme intercommunal du canton de la Ferté saint Aubin. La participation à cette randonnée a été exceptionnelle.



▶ **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**
La commune a payé d'un lourd tribut les quatre années de conflit de la première guerre mondiale : 84 tués inscrits sur le monument aux morts du cimetière dont 12 y sont enterrés



Ce fut également le dernier commandement du capitaine Fournier du 8^e escadron du 12^e régiment de cuirassiers d'Olivet, escadron de volontaires jumelé à Ligny-le-Ribault dans le cadre du devoir de mémoire.



◀ **VENDREDI 26 ET SAMEDI 27 NOVEMBRE**

La banque alimentaire du Loiret organisait, comme chaque année, une collecte de denrées alimentaires non périssables. 100 euros de dons et près de 114 KG de denrées non périssables ont été collectés dans notre village

Boulangerie Pâtisserie

Isabelle & Eric Thillet



120 rue du G^{al} de Gaulle - Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 43 94



Tuilerie de la Bretèche

Carrelages - Briques - Terre cuite à la demande
Fabrication, exposition, vente à Ligny-le-Ribault

Aymeric de BAUDUS
Artisan Fabricant

45240 LIGNY-LE-RIBAUT - FRANCE

Tél. 33 (0)2 38 45 43 88

Fax 33 (0)2 38 45 40 15

<http://www.tuilerie-de-la-breteche.fr>

TOUS TRAVAUX DE RÉNOVATION

Électricité - Plomberie - Chauffage
Maçonnerie - Couverture Terrassement

J-B DREUX

45240 LIGNY-LE-RIBAUT

Tél. 02 38 45 42 96

THIERRY MÉTREAU

Maçonnerie.....Restauration
Zinguerie.....Carrelage
Cheminée.....Clôtures

110, rue du Prêche
45240 Ligny-le-Ribault
Tél./Fax 02 38 45 44 16

Pharmacie BONIN

420, rue du Général Leclerc
45240 LIGNY-LE-RIBAUT
Tél. 02 38 45 42 38

*Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30
samedi de 9h à 12h
et de 14h30 à 17h*

Tapissière
Ensemblière

Isabelle Fossard

La Bretèche
18, allée de l'Abeille
LIGNY-LE-RIBAUT



02 38 45 41 70

isabelle_fossard@yahoo.fr

L'Atelier

Fleuriste



49, rue du G^{al} de Gaulle
45240 Ligny Le Ribault
02.38.45.49.18

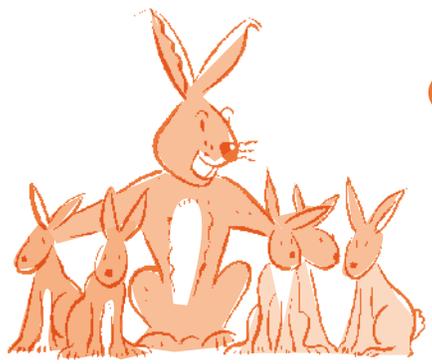


Yves BOZO

Paysagiste
Entrepreneur de jardins
Location de nacelle

"La Vilette" - 45240 Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 45 58
Portable 06 14 93 79 61

Les p'tits garennes



7

>>> ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEP)



Petit bilan de l'année scolaire qui vient de s'écouler :

Toutes les manifestations ont permis d'offrir un cadeau de Noël à chaque enfant, un ordinateur pour l'école, de faire un don pour la construction de la cabane du jardin des écoliers, d'offrir un goûter de fin d'année au retour de la randonnée VTT et de payer les dépenses de la kermesse de l'école.

L'année scolaire 2010 -2011 a bien commencé pour l'association : déjà deux manifestations et deux journées de bonne humeur !

Le 30 octobre 2010, Ligny a été envahi par de gourmands petits monstres. Nous renouvelerons l'expérience : les Lignois et les commerçants ont une fois de plus répondu présents ! **Merci. Les enfants ont parcouru les rues du village, ont crié, ont ri, ont reçu des bonbons mais n'ont pas jeté un seul sort !** L'après-midi s'est terminée dans la cour de l'école avec un goûter offert par le CAC.

Puis, le 07 novembre 2010, nous avons organisé un loto qui a été un franc succès !



Remercions tout particulièrement les pompiers et leurs proches pour leur présence, les bénévoles pour leur précieuse aide, les parents qui ont apporté des gâteaux ainsi que tous les Lignois qui se sont déplacés très nombreux cette année encore. Cet après midi fut une réussite. Félicitation à Pierrette qui a été l'heureuse gagnante de la journée !

Les projets de l'association ne manquent pas : nous avons lancé une vente de sacs personnalisés par les enfants de l'école, nous

réalisons une vente de livres neufs à bas prix, nous offrons une séance de cinéma (TOY STORY III) et un goûter à chaque enfant de l'école.

Grande rencontre : la fête de Noël, le 10 décembre 2010 à partir de 18H15. Les enfants ont eu le droit de se reposer cette année : le spectacle était assuré par Markini le clown ! Bien sûr, le Père Noël a fait son apparition afin de distribuer des cadeaux à tous les enfants.

Nous souhaitons tout simplement apporter des moments de joie aux enfants et aider l'école dans ses projets ! C'est jusqu'à présent chose faite grâce au travail des membres de l'association, de l'aide inestimable des bonnes volontés lors des manifestations, aux cotisations des familles, aux dons des artisans et commerçants du village, à la présence et à la contribution des Lignois et Lignaises et bien entendu grâce au soutien actif de Mr le MAIRE sans qui certaines activités de l'Association ne seraient pas.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et à l'année prochaine pour de nouvelles rencontres pour les enfants !

le bureau

ALIMENTS CHIENS-CHATS

FLATAZOR (40 ans d'expérience)
Fabrication française
Sur commande - Livraison gratuite à domicile

POSSIBILITÉ
"DOG ET
CAT-SITTING"

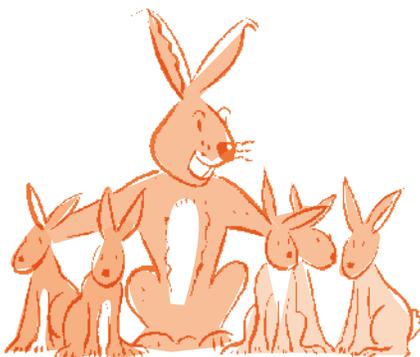


PATRICIA COURTEMANCHE :

06 86 73 82 85

patricia.courtemanche@orange.fr

Les p'tits garennes



>>> LES PETITS FAONS

Chers parents

Vous avez un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans.

Savez-vous qu'il existe dans votre commune ou proche de votre domicile une structure d'accueil occasionnel ?

La Communauté de communes du Val d'Ardoux propose une Halte garderie itinérante appelée « Les Petits Faons ». La structure, matérialisée par un camion facilement reconnaissable, se déplace sur plusieurs communes selon le calendrier ci-dessous.

Ce service de proximité vous permet de :

- Vous accorder une pause de quelques heures
- prendre un rendez vous
- faire les courses ou le ménage
- souffler...

Il offre à vos enfants un espace de jeux

- des activités d'éveil variées
- un lieu de socialisation
- une préparation à l'entrée à l'école

Jours	Horaires	Communes	Lieux d'accueil
LUNDI	8h30 -11h30	Jouy-le-Potier	Centre de loisirs du Val d'Ardoux
MARDI	9h -12h	Ligny le Ribault	Salle des fêtes
	15h-18h	Mareau-aux -Prés	Salle Raboliot
MERCREDI	9h -12h	Marcilly-en-Villette	Centre polyvalent de loisirs
VENDREDI	8h30-11h30	Lailly-en-Val	Local du RAM

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la directrice, Sophie Loubignac au 06 80 44 12 27

>>> DIANE, RACONTE-NOUS UNE HISTOIRE...

La belle nuit de nos amis

Noël est la plus belle de toutes les fêtes.

Tout le monde sait bien que les hommes, chaque année, célèbrent par de grandes réjouissances la naissance de l'Enfant Jésus. Mais saviez-vous que les animaux aussi fêtent Noël ?

Il y a plus de deux mille ans, lorsque naquit l'Enfant Divin, deux étoiles furent envoyées comme messagères de la bonne nouvelle, l'une aux Rois Mages, l'autre, plus petite et plus modeste, fut chargée de prévenir nos amies les Bêtes.

Les premiers à voir cette étoile furent les chats, dont les yeux luisent la nuit ;

Ensuite, ce furent les renards car ils sont très malins et astucieux, puis les souris qui sont d'un naturel curieux et fureteur ; et enfin, la virent les ours, qui sont, depuis toujours, les amis des petits enfants.

Et depuis ce jour très lointain, chaque nuit de Noël, des représentants de tous les animaux vont adorer Jésus.

Ils mettent leurs plus beaux atours pour faire la procession.

Regardez bien : en tête marchent les chats musiciens ; les chiens apportent des cadeaux. Ils ont tous quitté leurs chaudes maisons pour faire le long chemin.

Les renards arborent fièrement leur queue en panache et escortent les souris qui chantent des cantiques. Les ours, patauds et touchants portent parfois sur leurs épaules les plus petits fatigués par la marche ; les ânes et les chevaux s'amuse à courir de ci, de là.

Tous ceux qui possèdent des ailes volètent d'un bout à l'autre du cortège pour encourager les uns et reconforter les autres...

Le chemin est bien long mais les animaux sont contents car c'est tous ensemble, dans la paix qu'ils vont porter leurs vœux à Jésus, et, le temps d'une nuit, il n'y a plus aucune bête méchante, il n'y a que des bêtes heureuses.

Les hommes ne savent pas cela, mais vous, les enfants et les poètes, demandez à votre chien, à votre chat, à votre cheval... peut-être, une nuit de Noël a-t-il fait la belle procession qui l'a mené, avec tous ses frères, jusqu'au Divin Enfant ...

Diane Naudin

Le Garenne bavarde

9



>>> SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Entre réalisations et projets

La Sainte-Anne



Bien sûr, c'est fini pour cette année mais le 24 juillet dernier, la fête a été parfaitement réussie pour la section, grâce à l'aide d'une poignée d'adhérents qui se sont vraiment donné du mal pour que tout soit parfait. Cela nous a permis d'augmenter la cagnotte qui va servir à financer notre abri de jardin.

Nous avons même eu la visite de 2 conseillers généraux, Messieurs Deschamps et Oziel qui s'intéressent aussi au travail réalisé auprès des enfants et qui nous ont promis leur aide.

Inauguration de l'abri pédagogique

Le 28 Août dernier, nous avons pu procéder à l'inauguration de notre abri au Jardin des écoliers, dont la première tranche avait été terminée seulement la veille. Vous avez été nombreux à vous déranger et vous avez tous vu que la fête avait été réussie !



Cette opération lancée il y a 3 ans a été conduite à bien grâce à de multiples collaborations tant financières que physiques. Nous remercions particulièrement les Ets POUSSIN, CHAMPION et SABBE, mais il ne faut pas oublier Monsieur LABLEE grâce à qui le soubassement a été réalisé en pin sylvestre solognot, et tous ceux qui ont œuvré physiquement à l'édification de cet abri.

Certes, il reste encore beaucoup à faire, la couverture végétalisée, la tonnelle, la récupération de l'eau de pluie pour alimenter la mare, l'électricité et l'aménagement intérieur. Pour cela, nous comptons sur le Conseil Général qui nous a promis son aide, et sur la mairie qui, en plus de son action directe va gérer cette future aide. Le bulletin suivant devrait permettre de vous annoncer la complète réalisation de cet abri qui nous sert déjà à stocker graines et légumes en attendant leur distribution ou leur semis.

Un premier petit aquarium a déjà été mis en eau pour observer quelques pensionnaires de notre espace aquatique avant de les remettre à l'eau pour qu'ils puissent se mettre à l'abri afin de passer tranquillement l'hiver. Il n'est pas question de les garder « en prison » !

Une petite initiation au monde des champignons a également été faite sur les marches de la future tonnelle, il est bien plus facile d'échanger des idées avec les enfants quand ils peuvent s'asseoir et écouter ce que l'on veut leur transmettre.

Les 40 ans de notre association

En 2011, cela fera quarante ans que la section SHOL de Ligny a été créée sous la direction de Monsieur PAJON. Nous allons donc essayer de fêter comme il se doit notre quarantième anniversaire et pour cela je fais appel aux bonnes volontés, sans qui je le répète une fois de plus, nous ne pouvons rien faire.

Une ébauche de ce que nous pourrions faire vous a été proposée lors de notre assemblée générale. Venez nous proposer votre aide en vous inscrivant à auprès des membres du bureau !

Le Pré des Saules

Nous allons procéder à un nouvel étiquetage grâce à Monsieur OLIVIO qui nous a réalisé de superbes étiquettes. Elles seront mises en place pour la fête des 40 ans. Espérons qu'elles ne seront pas vandalisées comme les précédentes, c'est aussi à vous d'y veiller !



Pour terminer, je vous souhaite à tous et à toutes de très bonnes fêtes de fin d'année.

A Delplanque

Le Garenne bavarde



>>> ATELIER DE DESSIN, PEINTURE

Les cours s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux élèves confirmés, aux jeunes qu'aux moins jeunes. Vous pourrez y donner libre cours à vos inspirations en utilisant les techniques répondant à vos aspirations personnelles : aquarelle, dessin, huile, encre, acrylique, travail de la matière,... Les plus expérimentés trouveront là un moment privilégié où ils pourront travailler en toute sérénité. Nous vous attendons tous les mercredis à la salle Saint-Martin.

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter

Michèle NEUHARD, professeur diplômée des Beaux arts au 06 85 36 18 79
ou Michèle CORMERY au 02 38 45 44 55

L'atelier de dessin-peinture et Michèle NEUHARD exposeront les samedi 26 et dimanche 27 mars à la maison des expositions.



>>> ECOLE DE PIANO

Les cours de piano ont repris mi-septembre avec Claire Billot-Jacquin le samedi et Yuki Lenormand le dimanche, dans l'annexe de la bibliothèque. Ces cours s'adressent aux enfants et aux adultes, débutants ou non. Des inscriptions sont encore possibles, se renseigner auprès des professeurs. L'œuvre de Frédéric Chopin était à l'honneur dans les divers ateliers du stage animé fin août par Claire Billot-Jacquin. Les cinq élèves ont écouté et interprété plusieurs œuvres du maître. Un concert de clôture a terminé cette semaine enrichissante.

Les samedi 27 et dimanche 28 novembre un concert-lecture en hommage au même Frédéric Chopin a été donné au Couvent des Ursulines de Beaugency avec Claire Billot-Jacquin, Yuki Lenormand et Marie-Louise Nezeys, pianistes, Catherine Pautet, soprano, Pierre Jacquin, auteur, récitant et pianiste. L'audition annuelle aura lieu à la salle des fêtes de Ligny le dimanche 29 mai 2011.

Pour tout renseignement, contactez :

Claire Billot-Jacquin : 06 01 93 95 43
Yuki Lenormand : 06 18 10 75 78
Béatrice Dorléans : 02 38 45 46 36

>>> CLUB DES GUERNAZELLES

Association pour la rencontre et les loisirs de nos Aînés. Jeux de carte, bridge, scrabble dans l'amitié et la bonne humeur. De nouveaux adhérents seraient les bienvenus.

Nous nous réunissons à la Salle Polyvalente tous les lundis :

Du 1er novembre au 1er mars de 13h30 à 17h30
Du 1er mars au 31 octobre de 14h00 à 18h00

Notre réunion a eu lieu le 4 octobre 2010 pour élire le bureau :

Présidente Madame CIRADE
Trésorière Madame GORONFLOT
Secrétaire Madame BOURDERIOUX

Bien amicalement,

La Présidente



CITROËN
RÉPARATEUR AGRÉÉ
AGENT COMMERCIAL

SARL Garage
ROHART

91, rue G. de Fontenay
45240 LIGNY-LE-RIBAUT

Tél. 02 38.45.42.09 - Fax. 02 38 45 46 14
garage.rohart@wanadoo.fr

Vente de véhicules neufs et occasions Toutes marques
tourisme et utilitaire - Chrono service - Réparations
toutes marques - Tôlerie peinture - Dépannage

TRANSPORTS
FRANCHET
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES

Service régulier
« bassin Marennes-Oléron → →
→ → M.I.N. Rungis »



"La Détourne" - 45240 Ligny-le-Ribault
Tél. 02 38 45 42 32 - Fax. 02 38 45 45 89

Le Garenne bavarde



>>> LES AMIS DU VIEUX LIGNY

Comme prévu de longue date nous avons fêté les vingt ans de notre association et de l'Ecomusée.

A cette occasion nombreux furent les visiteurs qui sont venus découvrir ou redécouvrir le musée, dans et hors les murs, les démonstrations d'artisans travaillant à l'ancienne ayant été très suivies.

L'exposition «Ligny au siècle passé» fut un succès. Le pot de l'amitié, le repas champêtre et les spectacles présentés en soirée furent également très appréciés. Merci à toutes les personnes qui nous ont si généreusement aidés pendant ces deux jours. La préparation de cette fête ne nous a pas empêchés d'assurer les permanences au Musée où nous avons accueilli plus de visiteurs cette année, et de participer à des journées de formation et d'information hors de Ligny. Nous avons présenté en août une seconde exposition plus en rapport avec le tourisme.

Notre seul regret est de ne pas avoir pu organiser cette année la «nuit du cerf», faute d'un nombre suffisant d'inscriptions.



En période hivernale, le Musée est fermé. Il sera ouvert tous les week-end de Pâques à septembre, tous les jours en juillet-août et toute l'année sur rendez-vous.

Nous avons prévu de nous consacrer en priorité à l'entretien du Musée et des objets dont il dispose. Nous participerons à la Sainte-Anne, nous présenterons en août une exposition sur les «attelages à chien» avec la collaboration du «Cercle des Cartophiles du Loiret» et nous organiserons en septembre une «Nuit du Cerf» nouvelle formule.

En attendant notre **assemblée générale qui se tiendra le 21 janvier** à la salle polyvalente et à laquelle vous êtes cordialement invités, nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de fin d'Année.

La Présidente
Marie-Louise LE BRETON



CLARUS
PROJETS PERSONNALISÉS
Oeuvres d'Art - Eclairagisme - Décoration

27, rue du Général Leclerc - 45240 Ligny le Ribault
02 38 44 48 29 / 06 16 13 40 01
Ouvert vendredi, samedi et dimanche matin ou sur RDV
Parking Eglise

FLORA-THÉRAPEUTE
Tiffany Kamp

HARMONISATION
ying yang
Tél. 02 38 45 40 71

tiffany.kamp@gmail.com
Siret 511 641 809 00017

Le garenne s'informe



>>> LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Jamais, nous ne le dirons assez : l'eau est une ressource fragile et probablement moins disponible à terme.

Qu'elle coule au robinet sur le fait d'un simple geste ne dit pas ce qu'il est nécessaire de faire pour qu'il en soit ainsi.

L'eau n'est pas une marchandise, mais un bien commun. L'alimentation en eau potable (AEP) de la commune qui comprend le captage, le stockage, la distribution (dont le traitement et la surveillance) est un service d'intérêt général.

Ce n'est pas l'eau qui est facturée, mais les coûts de son captage, de son stockage, de sa distribution, de sa surveillance et les services induits (entretien, réparation,...).

Le service de l'assainissement lui est associé. Qu'il soit collectif ou individuel.

Sans être vétuste ou « à bout de souffle », l'ensemble des installations doit être maintenu en bon état de fonctionnement. Ce qui suppose l'engagement de sommes importantes. Et une vigilance de tous les instants.

La capacité financière de la commune est faible au regard des travaux à mener. Qu'il s'agisse de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement les actions à mener sont nombreuses et vitales.

Notre manque relatif de moyen n'est pas un motif, une raison pour ne rien faire.

Aussi, des études sont engagées pour mieux connaître les faiblesses techniques de nos installations. Les recommandations issues de ce travail seront autant de travaux à engager. Ce qui sera fait dans le terme.

Ces tâches que nous menons doivent s'accomplir avec l'assentiment et la participation de toutes et tous.

Ce qui veut dire que chacun doit être conscient des conséquences qu'il y aurait à ne rien faire ou si peu. L'eau au robinet n'est pas un miracle et doit rester une priorité.

Chacun doit contribuer au bon fonctionnement de ce service public d'intérêt général. Comment, c'est simple.

RAPPEL

Ce sont les employés communaux qui assurent la plupart des travaux d'entretien et des réparations nécessaires au bon fonctionnement des installations.

Cela concerne l'eau potable et l'assainissement.

Or, leurs tâches et leur peine pourraient être grandement diminuées et, secondairement les coûts d'exploitation, si chacun respectait les règles de base et celles essentielles : règles citoyennes et techniques et de bon sens.

EXEMPLES :

Il y a peu de semaines, les employés sont intervenus sur le réseau d'assainissement rue C. Finance. Motif : plus d'écoulement des eaux usées (fait signalé par un Lignois). La recherche de la cause se traduit par la découverte de sa conséquence : la conduite est obstruée par un bouchon de graisse d'une section de 25 cm et d'une longueur de 60 à 80 cm.

Les désordres consécutifs peuvent être graves et dans le cas cité, quelques heures nous en séparaient.

La cause après observations est identifiée : le rejet proscrit et trop fréquent d'huile et de graisses végétale et animale dans le réseau d'assainissement depuis les habitations.

Il y a peu encore, les « paniers filtres » sur le réseau d'assainissement et en amont de la station de traitement étaient très obstrués par des produits, autre que le papier toilette,

jetés dans les cuvettes (ce qui est proscrit aussi ; je vous en épargne le descriptif). Les désordres constatés ont des conséquences de nature diverses et graves.

Outre les dysfonctionnements engendrés sur le traitement des eaux, nous notons des risques inadmissibles de pollution du Cosson sanctionnés très fortement par les autorités administratives, après constat de la « police des eaux ». Ce qui a déjà eu lieu et Monsieur le Maire a vu sa responsabilité engagée et une sanction financière prononcée.

Les désordres constatés ne sont pas anodins, les conséquences pour les employés communaux, lourdes. Sans doute vais-je heurter la sensibilité de chacun, je rappelle : que mettre les mains « dans la ... » comportent des désagréments parfaitement identifiés et des risques sanitaires. Les précautions et l'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail ne permettent pas le risque zéro.

Le garenne s'informe



13

>>> LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Voilà pour l'assainissement. Les conditions pratiques, matérielles et financières de l'exploitation des installations d'alimentation en eau potable connaît, hélas, lui aussi des dysfonctionnements et des désordres nés du refus de l'application de règles pourtant simples, et justes.

Règle 1

L'eau est un bien commun fragile, à protéger et ne pas gaspiller

Règle 2

Toute eau consommée fait l'objet d'une facturation. A chacun de s'acquitter de sa part.

**Il s'agit d'un service assuré
par la collectivité publique.
Ce n'est pas un impôt.**

Je rappelle que la charge contrainte et liée au logement que constitue la dépense pour la consommation de l'eau potable à Ligny est bien en deçà des pratiques des autres communes (à taille égale) du département. Le coût pour une consommation annuelle en 2009 de 59 m³ est de 213,72 euros (assainissement collectif compris, abonnement,...).

Ce qui est très inférieur au budget divertissements numériques et communications d'une famille.

Pas d'eau, pas de vie. Pas d'eau potable ? Avez-vous calculé le prix d'un m³ d'eau de source en bouteille ? entre 50 et 100 fois supérieur ! Voire 150 fois !

Règle 3

Toutefois, une fois par an la visualisation du compteur est obligatoire, toute facturation repose sur une mesure et un relevé de cette mesure. La mise en place progressive du relevage à distance est en cours. Chose simple, de bon sens, mais probablement pas comprise ainsi, puisque certains tentent de se soustraire à la mesure et au relevé, par différents artifices (refus de recevoir l'agent, intervention technique sur le compteur (que je ne dévoile pas !!), etc.

Règle 4

L'usage d'eau prélevée à l'aide d'un captage particulier (puit par exemple) pour la maison ne constitue pas une infraction.

S'acquitter du coût des éléments constitutifs du prix du traitement d'eau est une obligation (dans ce cas et si raccordé au réseau d'assainissement collectif) à laquelle certains se soustraient. Ce qui n'est pas juste. Ce qui fait que la répartition de la charge commune est inéquitable.

Règle 5

Les agents du service de l'eau sont des employés communaux. Leur tâche en intervention sur le réseau n'est pas des plus simples. Les conditions de réalisations des travaux d'urgence comme dernièrement une fuite sur une canalisation noyée dans le béton et au passage d'un petit pont sur le Patouillis sont dures. Des interventions de nuit ont été nécessaires. Certes une gêne a été occasionnée aux lignois desservis par cette conduite. Mais cela justifie t-il insultes, violences verbales à l'endroit de ceux travaillent pour tous. NON. Alors la courtoisie doit être la règle sociale la plus élémentaire. La patience et la compréhension une qualité.

Patrick LEBEL

CARO'COIFF



**COIFFURE À DOMICILE
homme, femme, enfant**

Ligny-le-Ribault - Tél. 06 16 71 28 56

POUSSIN

Dominique & fils

AMÉNAGEMENT D'ESPACE PAYSAGÉ

Dallage - Pavage - Béton désactivé - Nidagravel gravillonné - Clôtures
- Piliers - Emulsion gravillonné & enrobé rouge et noir - Viabilisation
de terrain - Terrassements divers avec mini-pelle 3T et 8T - Puisards -
Installation sanitaire - Allées tous matériaux - Maçonnerie paysagère

90 rue de la Fontaine
45240 LIGNY-LE-RIBAULT
Tél/Fax 02 38 45 46 68
Port. 06 08 64 11 37
dominique.poussin@wanadoo.fr
www.dominique-poussin.com



Le Garenne bavarde



>>> PAROISSE DE LIGNY

Coïncidence... La neige tombe... c'est l'hiver... la nature se met en route... pour le prochain printemps. Un nouveau cycle de la nature...

Et aujourd'hui commence aussi un nouveau cycle de la vie de l'Église !

Nous nous mettons en route vers Noël, Pâques... toutes les grandes Fêtes des Chrétiens, chez nous... à travers le monde ! ... La nouvelle Année Liturgique débute...

Une nouvelle année pour chacun et chacune d'entre nous... l'Église est en avance sur notre calendrier ordinaire ! Noël cela se prépare... Riches de ce que nous avons vécu tout au long de ces derniers mois... qui ont rythmé nos vies, marqués nos existences... La vie en Église, le commencement c'est le Baptême... et nous nous sommes réjouis avec les Parents, les Parrains et Marraines et tous les Membres de leurs Familles lors des baptêmes : d'Enzo CROS, Janny CALVET, Edouard BARDINE, Candice BARDINE, Amaury VILAIN, Noémie VAN HILLE, Juliette OSWALD, Trystan VANDEVILLE, Louise FRANCHET, Ilan AGOUTIN-DA CUNHA, Hortense GENTE, Gaëlle COURTOIS ;

Que le Seigneur les garde dans son amour et veille sur Toutes et Tous, ainsi que sur tous les Membres de leurs familles.

Autre étape importante : la Première Communion, signe d'une vie personnelle avec Jésus-Christ d'Alice RODOLLE, Léa POTIN, Jeanne VOISIN, Etienne VILDART.

Signe d'un chemin, où chacun a pris son baptême en main, comme une démarche source de vie, lors de la PROFESSION DE FOI, d'Inès MARTIN, Luna BARBETTA-GORONFLOT, Philippe BAUZETIE, Lucie ALBAGNAC. La Communauté se réjouit de leurs démarches et prie qu'elles poursuivent leur chemin avec le Seigneur

Et la Communauté Paroissiale s'est réjouie d'avoir été choisie comme témoin des Couples venus consacrer leur amour : de Jean-Bernard BOISSAY et Jacqueline LECONTE, de Jean-Luc CALVET et Sandrine MAURICE, d'Alexandre BUREL et Sophie LEGERET, de Romain GERARD-HUET et Sandrine DAVAINÉ, de Loïs COURTOIS et Frédérique TRAFI, de Joël SOKENG et Laure-Marie MINIERE.

Tous nos vœux et nos prières les accompagnent sur le chemin de l'engagement mutuel, qu'ils ont choisis de construire, avec l'aide du Seigneur.

Mais n'oublions pas des événements qui interviennent, dans nos Familles et la Vie de la communauté Paroissiale et qui marquent la vie de notre Communauté chrétienne et humaine également.

Nous avons prié lors des Obsèques de tous nos Défunts... Ils ont disparu à nos regards mais restent présents dans nos esprits et nos cœurs. Dieu leur donne de vivre d'une autre manière, les liens d'affection familiale et amicale qu'ils avaient construits, qui faisaient leur bonheur et le nôtre.

La Messe de la Fête de la Toussaint a ravivé et rendu présent leurs souvenirs et permit de prier aux intentions de Toutes les Familles en deuil ...

La Chronique de l'année liturgique ne saurait oublier le Départ de notre Evêque Monseigneur André FAURE atteint par l'âge de la retraite... mais parti pour être dans l'Equipe qui anime le Pèlerinage de NOTRE DAME DU LAUS. Nous nous souvenons de sa visite pastorale dans notre Doyenné, la soirée passée avec Celles et Ceux qui le souhaitaient à la Salle Polyvalente et de son attention aux réalités de nos villages de Sologne. Nous continuerons de prier à son intention.

Ainsi que, **la venue de notre Nouvel Evêque : MONSEIGNEUR Jacques BLAQUART ;**

Le Pape l'a invité à quitter son ministère dans le Diocèse de Bordeaux pour devenir : EVEQUE D'ORLÉANS.

Il vient d'arriver. Nous sommes heureux de l'accueillir et, en attendant de le rencontrer, nous l'assurons de nos prières, de notre confiance pour nous guider, habitants du Loiret. Alors que le manque de prêtres invite tous les Chrétiens à se demander : « ce qu'il fera pour rendre présente l'Église » une Église vivante à Ligny et dans ses environs ! Que l'Esprit Saint le guide ainsi que les habitants de notre département.

L'année Liturgique commence... l'Année civile va suivre.... Je vous souhaite Bonne Année à Chacune et Chacun... que nous soyons capables de nous accueillir les uns les autres comme nous sommes... pour construire ensemble, la vie de l'Église à Ligny et la vie de notre village.

Bonne Année à Toutes Celles et à Tous Ceux qui travaillent, dans la discrétion à la Vie de la Paroisse : les fleurs, les chants, les catéchismes... l'animation des Messes... la propreté de l'Église... sa sécurité... L'Église est ouverte chaque jour... C'est risqué me dit-on ! mais c'est fait pour être ouvert une Église ! Bonne Année à Vous toutes et Vous tous et un grand Merci à Celles et ceux qui œuvrent pour vous ... et le Seigneur !

Abbé P. THIBAUT

Le Garenne bavarde

15



>> ACLR (ASSOCIATION POUR LA COMMUNICATION)



L'ACLR (Association pour la Communication de Ligny le Ribault) s'occupait, jusqu'au 31 décembre 2010 de la gestion du premier site Internet historique communal du village ; créé en 1996, il n'a pas cessé d'évoluer jusqu'au jour de sa fermeture. Nous tenons à remercier nos annonceurs (artisans, commerçants et associations) d'avoir été nos fidèles partenaires depuis 2006, date à laquelle nous avons commencé à leur proposer une contribution financière afin de participer au développement du www.ligny-le-ribault.info et par conséquent à celui du village. C'est avec quelques regrets que, malgré la demande pressante de beaucoup d'entre vous, nous avons respecté la décision prise lors de notre dernière assemblée générale (*), c'est-à-dire la cessation de la gestion d'un site qui était notre fierté mais aussi une grande responsabilité et beaucoup de travail pour proposer en continu, une information documentée, esthétique et sans cesse rafraîchie, le tout avec une volonté éthique toujours observée. Nous remercions aussi les internautes assidus qui ont participé, jusqu'à la fermeture, au très bon référencement du .info par la plupart des moteurs de recherche.



Si le site est désormais fermé, il n'en reste pas moins que l'ACLR est active dans son rôle d'aide à la communication de Ligny. En effet,

les deux CYBER CAFE de l'auberge Sainte-Anne et du Colvert sont bien actifs et apparemment profitables autant pour les lignois qui n'ont pas Internet à la maison (pour les démarches administratives telle que déclaration d'impôt ou bien encore la recherche d'emploi, la messagerie, la documentation, le traitement de l'image, du son, etc...) que pour les abonnés qui sont momentanément privés de réseaux ; à noter que les deux cybers ne sont pas desservis par le même fournisseur d'accès, garantissant ainsi une double assurance de fonctionnement.

Les Cybers sont aussi des « plus » pour les touristes de passage. Nous savons par ailleurs que certains habitués viennent régulièrement de communes voisines. Nous vous rappelons que ce service est GRATUIT.

Et puis, il y a notre petite dernière, **la GIROL : un système d'échange de biens et de savoir** qui a maintenant plus d'un an. Autrefois on disait « *j'te donne la main pour les foins, tu m'la rendras pour la moisson* », aujourd'hui la GIROL vous propose encore mieux puisqu'il ne s'agit pas forcément de faire donnant-donnant avec un seul interlocuteur, mais de faire partie d'un réseau à

multiple compétences, en échangeant des grains de sel virtuels qui permettent sans argent, de partager savoirs ou objets parfois voués à la destruction. A ce jour, près de vingt adhérents ont décidé de jouer le jeu.

Lors de nos rencontres trimestrielles nous échangeons nos connaissances dans des domaines divers et variés. Cette année a vu un panel de rencontres dédiées à la couture, au petit bricolage, aux boutures et aux décorations de Noël. Si les échanges inter adhérents se font rares pour l'instant, les ateliers rencontrent un fort succès pour apprendre ou simplement pour passer un moment agréable en compagnie. **2011 commencera en avril avec un deuxième atelier bouture (surveiller les affichages dans le village !)**. Toutes les idées d'atelier seront les bienvenues.



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Florence FLEUREAU - 295 allée des Elfes -
02 38 45 47 72 - florence.fleureau@aliceadsl.fr

Pour contacter l'ACLR d'une manière générale :

Par courrier : siège social à la mairie
Présidente : 02 38 45 41 70
Courriel : cyber.ligny@free.fr
Attention : toutes nos adresses courriel .info sont invalides depuis le 1er janvier 2011

Notre prochaine assemblée générale : Samedi
02 avril 2011

(*) Pour ceux qui ne l'auraient pas lu dans le site, le compte rendu de notre AG 2010 est disponible sur simple demande

STEPH DIMINUTIF
coiffeuse à domicile

hommes - femmes - enfants
sur rendez-vous

TÉL. 06 88 49 53 25
Ligny-le-Ribault

Le Garenne bavarde



>>> COMITÉ D'ANIMATION COMMUNALE

Par une assemblée générale extraordinaire, le C.A.C. a modifié ses statuts pour élire un ou deux présidents.

Le bilan de l'assemblée générale s'est révélé positif : 44 participants, 10 associations étaient présentes ainsi que 30 membres du C.A.C. Monsieur le Maire et une association étaient excusés.

Composition du nouveau bureau :

la coprésidence est assurée par Jean Trassebot (02 38 45 45 08) et Jackie Pigé (02 38 45 42 70). Vice-président : Bertrand Boismoreau, trésorier : Bernard Robert, secrétaire : Maryline Braccini, trésorière adjointe : Jeannine Trassebot, secrétaire adjointe : Chantal Lhuillier.

Un pot de l'amitié a clôturé ces réunions.

Vous pouvez désormais faire part de vos demandes ou suggestions sur notre boîte mail : cac.ligny@laposte.net

Nos dernières manifestations :

> Au cours de la **fête de la Ste-Anne**, le vide-grenier a fait le plein avec autant d'exposants que l'année dernière. Le groupe « Manif' en phare », qui est devenu notre groupe préféré, a comblé l'animation moins visible de « Volga Loire ». Nous avons noté une baisse de la fréquentation de la fête, mais nous espérons redynamiser cet événement traditionnel de notre village avec un thème plus festif et plus porteur pour l'année prochaine (Le thème de la Russie s'imposait cette année pour donner suite au Noël Russe, au Carnaval et en parallèle avec l'année de la Russie en France.)

> **Le ball-trap** a également connu une baisse de fréquentation, en partie due aux averses de la matinée.

> **Halloween** : cette manifestation est désormais gérée par l'association des parents d'élèves pour le défilé des enfants l'après-midi (Le C.A.C. a offert le goûter aux enfants), et par le club des jeunes pour la soirée avec bal.

> **Maisons décorées** : malgré une baisse des illuminations de Noël l'année dernière, le C.A.C. fera de nouveau sa tournée pour remettre des prix aux maisons décorées les plus méritantes, une inscription préalable serait souhaitable. Le jury effectuera sa tournée le mardi 21 décembre 2010,

à partir de 18 h 00. La remise des prix aura lieu le vendredi 7 janvier lors des vœux de Monsieur le Maire.

> **Le réveillon de la Saint-Sylvestre** : n'oubliez pas de vous inscrire rapidement pour passer une bonne soirée en musique, entre amis ou en famille, auprès de Mr Jean Trassebot : 02 38 45 45 08

Manifestations prévues pour 2011 :

Théâtre : la soirée théâtre du 8 janvier 2011 avec la troupe de St-Denis en Val ne pourra pas avoir lieu, la salle polyvalente n'est pas disponible à cette date. Le projet est reporté à une date ultérieure.

La marche sur nos chemins solognots est prévue pour le dimanche 17 avril 2011. A la demande de nombreux marcheurs, une petite marche de 6 km est envisagée en plus des parcours de 11 km, 17 km et 25 km.

La Fête du Cosson est prévue pour le 21 mai, nous vous attendons nombreux pour assister à ce tremplin musical qui, nous l'espérons, vous fera découvrir l'ensemble de nouveaux groupes, passer une agréable soirée avec des activités pour tous, sans oublier les traditionnelles « moules frites ».

N'oublions pas notre **concours de boules** pour les petits et les grands qui est prévu le 5 juin.

Fête de la Sainte-Anne prévue les 23 et 24 juillet : le thème des « corsaires, flibustiers, pirates » retient notre attention, sur une proposition de Caméléon. Nous réfléchissons également au projet d'étendre le vide-grenier autour du parcours de pêche où seront aussi proposées diverses animations.

N'hésitez pas à nous contacter, toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Ball-trap, il est programmé pour le courant du mois de septembre et se déroulera au même endroit.



Le Garenne bavarde



17

>>> CLUB DES JEUNES



Au printemps nous avons offert un goûter aux Guernazelles, toujours très apprécié par nos anciens.

Comme les années précédentes nous avons participé à la **fête de la Sainte-Anne** en proposant un stand qui comprenait une partie brocante, une pêche à la ligne pour les enfants et des enveloppes gagnantes dont les lots ont été généreusement offerts par les commerçants Lignois et le Conseil Général du Loiret.

Le mercredi 6 octobre, nous avons emmené **les plus jeunes de nos adhérents au karting de Mer**. Maëlle, Timothy, Yoan, Caroline, Gregory, Damien, Anthony, Florian, Gaëtan ainsi que le petit Dimitri ont pu faire trois sessions de Kart 270CC. La sortie s'est déroulée dans une très bonne ambiance et les jeunes se sont bien amusés. Un grand merci aux accompagnateurs.

Le dimanche 31 octobre nous avons organisé une **soirée dansante Halloween** à la Salle des fêtes qui a rencontré un vif succès, bien au-delà de nos espérances et ce dans une excellente ambiance. Encore merci à tous les participants ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont aidé.

Le samedi 13 novembre nous avons fait une **sortie paintball pour les plus âgés**, ainsi qu'une **soirée raclette au club** courant décembre pour les adhérents. Nous aimerions également organiser pour 2011 une grande sortie commune à tous les adhérents.

Nous remercions toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre nous ont apporté leur aide.

Nous sommes actuellement à la recherche de mobilier pour le local du Club des jeunes (fauteuil, canapé, table). Si vous souhaitez vous débarrasser de vos vieux meubles n'hésitez pas à nous contacter, Nanou ou moi-même.

Tarif 2010 / 2011 : 4 euros pour les Lignois
5,50 euros pour les extérieurs
(12/25 ans)

Terrain Beach volley / soccer, billard, babyfoot, console, jeux de société sont à votre disposition au club alors n'hésitez pas on vous attend !!!

Pour le bureau, le Président,
Jérémy GLORIAN

>>> THÉÂTRE DU CADO

Les lignois ont la possibilité de s'abonner annuellement pour 3 pièces de théâtre (inscription en juin). Le CADO, qui organise ces spectacles propose un transport par autocar - non obligatoire - au départ de l'église de Ligny.

Cette année, 54 personnes - dont 41 qui utilisent le système de transport collectif - ont déjà eu le plaisir d'assister à **La Nuit des Rois**, une pièce de William Shakespeare mise en scène par Nicolas Briançon, 7 fois nominée aux Molières 2010. Le 22 janvier ce sera **Une Comédie**

Romantique mise en scène par Christophe Lidon, avec Stephen Freiss et nous finirons l'année avec un très beau spectacle musical retraçant le parcours de l'artiste Barbara : **Barbara, 20 ans d'amour**, magnifiquement servi par Rébecca et Roland Romanelli.



Le CADO, c'est aussi le CADO PLUS :
(13 abonnés pour cette saison)

Un autre abonnement - sans le transport par autocar - qui propose aux passionnés de théâtre un programme supplémentaire. Cette année, Le Garçon du deuxième rang de Juan Myorga, une histoire à suspense qui donne un regard critique féroce et ironique sur les milieux des enseignants et de l'art contemporain et enfin Paroles et Guérison avec Barbara Schultz et Samuel le Bihan.

Venir au Carré Saint Vincent, c'est aussi profiter des expositions ponctuelles.

RENSEIGNEMENTS, PROGRAMMES ET INSCRIPTIONS :
Isabelle Fossard - Tel. 02 38 45 41 70
Courriel : isabelle_fossard@yahoo.fr

Le garenne solidaire



>>> PHARMACIES DE GARDE 2011

JANVIER

8 au 14 : CAMBIER
15 au 21 : GIMENO
22 au 28 : SOLOGNE
29 au 4 février : HOTEL DE VILLE

FÉVRIER

5 au 11 : PETITCOLIN
12 au 18 : BONIN
19 au 25 : CABIROU
26 au 4 mars : ULRICH

MARS

5 au 11 : BEUVRON
12 au 14 : SOLOGNE
15 au 18 : BARDON
19 au 25 : LEMBO
26 au 1^{er} avril : ANDRÉ

AVRIL

2 au 8 : VASSEUR
9 au 15 : CAMBIER
16 au 22 : GIMENO
23 au 29 : BARDON

MAI

30 avril au 6 mai : BEUVRON
7 au 13 : BONIN
14 au 20 : CABIROU
21 au 27 : SOLOGNE
28 au 31 : LEMBO

JUIN

1^{er} au 3 : HOTEL DE VILLE
4 au 10 : ULRICH
11 au 17 : PETITCOLIN
18 au 28 : ANDRÉ
25 au 1^{er} juillet : CAMBIER

JUILLET

2 au 8 : BEUVRON
9 au 12 : VASSEUR
13 au 15 : ANDRÉ
16 au 22 : HOTEL DE VILLE
23 au 29 : GIMENO
30 au 5 août : BARDON

AOÛT

6 au 12 : PETITCOLIN
13 au 19 : CABIROU
20 au 26 : LEMBO
27 au 2 sept. : SOLOGNE

SEPTEMBRE

3 au 9 : ULRICH
10 au 16 : BONIN
17 au 19 : BARDON
20 au 23 : LEMBO
24 au 30 : PETITCOLIN

OCTOBRE

1^{er} au 7 : HOTEL DE VILLE
8 au 10 : LEMBO
11 au 14 : SOLOGNE
15 au 21 : BARDON
22 au 28 : CAMBIER
29 au 30 nov. : ANDRÉ

NOVEMBRE

31 oct. au 4 nov. : VASSEUR
10 au 11 : BONIN
12 au 18 : PETITCOLIN
19 au 25 : GIMENO
26 au 29 : CABIROU

DÉCEMBRE

30 nov. au 2 déc. : ANDRÉ
3 au 9 : BARDON
10 au 16 : CAMBIER
17 au 23 : ULRICH
24 au 27 : ANDRÉ
28 au 30 : CABIROU
31 au 6 janvier 2012 : BEUVRON

NOUVEAU SERVICE : POUR CONNAÎTRE LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE, FAIRE LE N° 3237 (serveur vocal qui donne l'adresse la plus proche en fonction de votre localisation).

>>> PHARMACIES

PHARMACIE C. ANDRÉ

27, rue Henri de Geoffre
41210 NEUNG-SUR-BEUVRON
Tél. 02.54.83.62.26
Fax 02.54.83.67.59
pharmacieandre@offisecure.com

PHARMACIE F. BONIN

400, rue du Général Leclerc
45240 LIGNY-LE-RIBAUT
Tél. 02.38.45.42.38
Fax 02.38.45.46.21
pharmaciebonin@orange.fr

PHARMACIE HOTEL DE VILLE

Place de l'Hôtel de Ville
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Tél. 02.54.88.00.09
Fax 02.54.88.54.69
pharmacieguyot@yahoo.fr

PHARMACIE D. CABIROU

146, Place de l'Eglise
45240 MARCILLY-EN-VILLETTE
Tél. 02.38.76.11.77
Fax 02.38.76.18.30
pharmacie.cabirou@cegetel.net

PHARMACIE CAMBIER

65, Route d'Orléans
45370 JOUY-LE-POTIER
Tél. 02.38.45.38.41
Fax 02.38.45.38.47

PHARMACIE L. GIMENO

Place de l'Eglise
41210 SAINT-VIATRE
Tél. 02.54.88.92.22
Fax 02.54.88.43.74
gimeno_bea@wanadoo.fr

PHARMACIE N. LEMBO

158, rue du Général Leclerc
45240 LA FERTE SAINT-AUBIN
Tél. 02.38.76.67.28
Fax 02.38.64.88.26
pharmalemb@offisecure.com

PHARMACIE P. PETITCOLLIN

17, avenue de Paris
41600 NOUAN-LE-FUZELIER
Tél. 02.54.88.72.26 Fax
02.54.88.98.22
quinou@aol.com

PHARMACIE DE SOLOGNE

46, rue du Général Leclerc
45240 LA FERTE SAINT-AUBIN
Tél. 02.38.76.50.42
Fax 02.38.76.67.48
pharmacie.sologne@offisecure.com

PHARMACIE J. BARDON

7, Place R. Mottu
41600 CHAUMONT/THARONNE
Tél. 02.54.88.54.50
Fax 02.54.88.66.34
bardon.jacques2@orange.fr

PHARMACIE DU BEUVRON

34, avenue de l'Hôtel de Ville
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Tél. 02.54.88.03.31
Fax 02.54.88.66.03

PHARMACIE D. ULRICH

36, Grande Rue - 41600 VOUZON
Tél. 02.54.55.48.83
pharmacie.ulrich@orange.fr

PHARMACIE D et A. VASSEUR

52, rue du Général Leclerc
45240 LA FERTE SAINT-AUBIN
Tél. 02.38.76.56.02
Fax 02.38.64.87.45
pharm.vasseur@offisecure.com

RAPPEL : les gardes débutent à 17 heures le samedi et se terminent à 17 heures le samedi suivant.

Le garenne solidaire



19

>>> DJANGON BARANI

DJANGON BARANI, naissance d'une association d'aide au développement.

Aide participative pour un village démuni et isolé

L'association Djangon Barani a été créée afin de venir en aide à la population de la commune rurale de Barani située dans la province de la Kossi, qui est une des moins développées du Burkina Faso, pays parmi les dix les plus pauvres du monde. La commune compte 49 000 habitants dont 5 000 pour le village principal répartis en différentes ethnies (Peulh, Bobo, Dogon...) La moitié de la population a moins de 15 ans et on y compte en moyenne 7 enfants par femme. 75% de la population est considérée comme pauvre. Le taux d'alphabétisation, en français ou en langues locales, pour les plus de 15 ans est de 19% pour les hommes contre seulement 8,5% pour les femmes. Le quasi doublement du nombre d'école ces dix dernières années n'a pas suffi à rattraper le retard que connaît cette province avec seulement 36% des enfants de 7 à 12 ans scolarisés et 8% de fréquentation pour le secondaire. Si le Burkina Faso avec une ONG pour 1 000 habitants est considéré comme le pré carré des acteurs de la solidarité internationale, aucune cependant n'est arrivée jusqu'à Barani.

Il s'agit de lancer un partenariat entre Djangon Barani et les diverses structures de développement local afin d'identifier les secteurs prioritaires et de hiérarchiser les aides. Nos secteurs d'action sont prioritairement l'accès à l'éducation, avec le soutien à la scolarisation des enfants et l'aide au développement des activités économiques et culturelles des villageois avec l'artisanat ou le petit élevage. Par ailleurs, un projet de campement écotouristique viendra soutenir le festival international du cheval déjà existant depuis dix ans, et facilitera l'ouverture du village vers l'extérieur. **Aujourd'hui deux projets ont déjà une forme concrète.**

1 - Nourrir les écoliers grâce à un jardin pédagogique

Avec le directeur de l'école primaire de Barani, la création d'un jardin permettra aux enfants d'apprendre les techniques agricoles de façon pratique, et, surtout, de créer un revenu pour financer la cantine scolaire grâce au produit de la vente des légumes, rares dans le village. L'Association des Mères Educatrices est prête à prendre en charge le fonctionnement d'un tel jardin et sollicite Djangon Barani pour sa mise en œuvre, la municipalité mettant le terrain à disposition. À Djangon Barani de pourvoir à l'achat des matériaux de clôture, des outils de jardinage, des premières semences et plus généralement au lancement technique du jardin. L'objectif est de donner les moyens à l'école et aux associations partenaires de devenir autonomes.

2 - Parrainer des collégiens

Les faibles taux de scolarisation dans le secondaire sont liés à l'accroissement considérable des frais de scolarité lors de l'entrée au collège. Ces coûts représentent au moins un mois de revenu alors que plusieurs enfants par famille sont concernés. Pour les villageois de Barani, cette dépense est le plus souvent impossible. Depuis deux ans, l'État a ouvert un Collège d'Enseignement Général dans la commune de Barani qui accueille 300 élèves. Afin de soutenir les familles et de les encourager à scolariser leurs enfants, notamment les filles encore défavorisées, Djangon Barani propose un système de parrainage des collégiens. Ceux-ci sont choisis sur proposition du directeur du CEG selon des critères de réussite scolaire en veillant à une parité entre garçons et filles. Le comité de gestion du collège, comprenant l'ensemble des acteurs locaux (mairie, associations, direction du collège...) est le partenaire local du parrainage. Avec un versement annuel de 50€ vous assurez les frais de scolarisation d'un enfant et facilitez l'équipement pédagogique du collège (bibliothèque). Contactez-nous si le projet vous intéresse.

Projets

> Travailler avec les deux groupements de femmes de Barani en créant des activités génératrices de revenus tournées vers l'artisanat (fabrication de savon, couture...) et l'élevage (embouche, laiterie...) et en engageant des projets de formation, sachant que ces femmes ont avant tout besoin d'alphabétisation afin d'être gestionnaires de leurs propres activités.

> Promouvoir la notoriété du village de Barani et de sa culture peule qui s'exprime à travers le FECHIBA, festival culturel et hippique de Barani qui a une renommée internationale. À terme, il s'agit, en concertation avec les autorités, d'élaborer un projet écotouristique source de revenus pour la population.

Pour tout cela nous avons besoin de votre soutien !
Adhésion : 15 euros par an.

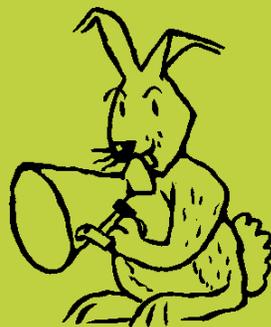
Le lancement de Djangon Barani a eu lieu à la salle des Expositions de notre commune les 20 et 21 novembre 2010. Conférences, exposition et vente de produits artisanaux ont permis de présenter aux Lignois cette nouvelle association.

**Djangon Barani - 7 route des Trois Chênes
45240 LIGNY LE RIBAUT
djangon-barani@orange.fr**

Bureau :
Présidente Cécile ARNAUD-SAJALOLI (06 76 56 78 47)
Trésorière Isabelle BOISMOREAU
Secrétaire Marie Hélène ARNAUD



Qu'on se le dise !



>>> LA TANCHE SOLOGNOTE

Le nouveau bureau de la Tanche Solognote est :

Président : Lablée Jean -Yves.

Vice président : Chobert Thierry.

Trésorier : Michel Jérôme.

Vice trésorier : Cauqui Michel.

Secrétaire : Rousselet Séverine.

Vice secrétaire : Lemaire Christian.

Les membres actifs : Dormand Gérard, Rousselet Jean-Bernard, Rousselet Adeline, Lablée Grégory, Rousselet Damien, Cauqui Aurélien, Lablée Dimitri.

Nous voulions remercier pour commencer Philippe, Dominique, Eric, ainsi que le CAC pour leur aide et matériels lors de notre premier vide grenier qui malheureusement à échoué au niveau pub. L'année 2011 sera mieux.

Nous remercions aussi les commerçants pour la vente des cartes .Nous avons constaté la présence de pêcheurs des villages voisins mais nous regrettons que les gens de Ligny ne s'intéressent pas à la pêche c'est dommage. L'année 2011 commence par un **rempoissonnement sur décembre 2010 et janvier 2011** suivie d'une **soirée dansante le 19 février 2011** et par un **vide grenier le 04 septembre 2011**. Nous comptons sur votre présence.

Nous rappelons que nos amis les chiens doivent être tenus en laisse et que les baignades sont interdites.

La Tanche Solognote vous souhaite une bonne fin d'année 2010 et bonheur pour 2011.

Le bureau

>>> 8° ESCADRON



Le 11 novembre 2007, le 4° Escadron, unité de réserve du 6-12 Régiment de Cuirassiers, est jumelé avec la ville de Ligny-le-Ribault. Un Véhicule Blindé de l'Avant est baptisé alors par M. Durant des Aulnois. Le 4° escadron avait été créé deux mois avant, le commandement étant confié au capitaine (réserviste) Fournier.

Tout de suite, des liens amicaux se sont tissés entre cet escadron et Ligny. La volonté des maires successifs d'associer cet escadron à toutes les activités de la vie du village a très vite fait de ce jumelage une part importante de la vie de l'escadron : la participation aux diverses commémorations ainsi que la marche dans la nuit du 10 au 11 novembre, avec l'accueil ensuite au gîte communal font partie des activités traditionnelles et incontournables de l'escadron. Pour ceux qui les vivent, les commémorations à Ligny permettent le devoir de mémoire, qui garde présent le sacrifice de nos Anciens, nous rappelle le but de notre engagement dans la réserve, et fait enfin vivre le lien qui doit exister entre une armée et la population pour laquelle elle agit. Les excellentes relations entre le 4° escadron et Ligny permettent, début mai 2009, de monter l'exercice Ligny-pirate, répétition grandeur nature de ce que les réservistes

du régiment devront faire à Paris durant l'été. Tout le monde se souvient de l'implication de la municipalité, des pompiers, du club des jeunes, de M. le curé et de l'ensemble de la population pour que cet exercice soit dynamique, hautement réaliste et instructif.

L'escadron, qui prend le nom de 8° escadron le 1 août 2009, lors de la restructuration du 6-12 RC, essaie de participer dans la mesure de ses moyens à la vie de Ligny en tenant un stand lors de la Ste-Anne.

Ce 11 novembre marque une étape dans la vie de l'escadron, puisqu'après les cérémonies commémoratives, l'escadron change de capitaine.

Les réservistes de l'escadron, ainsi que leurs familles, remercient M. le Maire et tous les habitants pour avoir donné un relief particulier à cette journée, importante dans la vie de l'escadron, et espèrent -souhaitent !- que ce jumelage perdure de façon aussi vivante.

BOUCHERIE CHARCUTERIE - VOLAILLES

Jean-Marie BRÉAN

*Viande charolaise élevée
et abattue dans la région,
charcuterie fabrication maison,
gibiers de Sologne en saison,
plats cuisinés à emporter*

97, rue du Général de Gaulle

45240 LIGNY-LE-RIBAUT

Tél. 02 38.45.42.04

Le garenne s'informe



>> PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces verts)

Une nouvelle loi sur le handicap oblige l'ensemble des communes françaises à réaliser un « diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie » appelé PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts).

La communauté de communes du canton de la Ferté Saint-Aubin, de laquelle Ligny-le-Ribault fait partie, a décidé de financer et de faire réaliser le PAVE par le bureau de contrôle Qualiconsult d'Orléans. Le PAVE de chaque commune est parvenu dans les mairies respectives courant novembre 2010. Si la communauté de communes a décidé de financer le diagnostic, par contre la réalisation des travaux reste à la charge de chaque commune.

Qualiconsult a réalisé ce diagnostic dans les rues de Ligny-le-Ribault courant octobre. Afin de donner un diagnostic complet, Qualiconsult devait réaliser une visite rue par rue de l'ensemble du cœur de notre village (délimitation du secteur d'étude choisie par la Mairie) et élaborer une évaluation du coût des travaux

Le taux d'accessibilité permet d'apprécier la qualité globale de l'accessibilité pour les obstacles d'une même partie de rue. Plus ce taux est élevé, plus la partie concernée est adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Une valeur de taux de 100 % est une prestation totalement conforme à la réglementation. Par contre, une valeur de taux de 0 % correspond à un obstacle impossible à adapter aux handicapés sans être obligé de réaliser une modification majeure de la structure de la rue ou de son tracé.

Prenons quelques exemples :

Le chemin derrière l'église, depuis la rue du Général Leclerc jusqu'au parcours de pêche, le taux d'accessibilité global est de 70 % sur le chemin :

- Le revêtement de sol est meuble,
- Les poteaux et bornes sur le chemin sont difficilement repérables par une personne malvoyante.
- Le chemin présente des ressauts difficilement franchissables par les personnes en fauteuils roulants.
- A certains endroits, il y a présence d'éléments réduisant trop fortement la hauteur libre du cheminement (poteaux signalétiques).
- La largeur du chemin vers la rue du Général Leclerc est insuffisante.

Quelques travaux devront être réalisés afin de rendre ce chemin accessible de la rue du Général Leclerc jusqu'au parcours de pêche :

- Stabiliser le terrain,
- Déplacer les obstacles situés sur le chemin afin de libérer une largeur supérieure à 1 m 40,

- Changer l'emplacement des bornes et mettre des panneaux à au moins 2 m 20 de haut et procéder à la mise en place de bandes de couleur sur les bornes et poteaux,
- Munir les ressauts d'un chanfrein à 33 % sur toute la longueur, la hauteur du ressaut ne peut pas dépasser 4 cm de hauteur,
- Sur le pont de bois, poser des bandes antidérapantes.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 77 570€.

La Rue César Finance a un taux d'accessibilité de 65 %. Les points non accessibles de cette rue sont :

- La présence d'éléments en saillie de plus de 15 cm sur le cheminement et à une hauteur inférieure à 2 m 20,
- Des devers trop importants,
- Un revêtement de sol meuble,
- L'absence de passage piéton pour des traversées de chaussée
- La largeur du cheminement est insuffisante à certains endroits.

Afin de rendre cette rue accessible avec un taux de 100 %, il faudrait réaliser un nombre important de travaux avec un coût prévisionnel de 49 895€.

Si nous voulons rendre notre village accessible avec un taux de 100 %, il faudrait prévoir un budget de travaux de 635 505€.

Bien sûr, la Mairie ne pourra réaliser l'ensemble de ces travaux en une seule fois. Il conviendra de choisir les zones à réaliser en priorité et de faire chaque rue au coup par coup.

Nous remercions et félicitons Qualiconsult pour la réalisation de ce PAVE. Ce diagnostic a été réalisé de façon très professionnelle.

Claire Minière Gaufray

Voici un tableau récapitulatif des montants de travaux par rue.

Ces montants représentent des coûts prévisionnels et non des montants de devis d'entreprise.

Rue du Général de Gaulle	86 530€
César Finance	49 895€
Yves Angenault	32 530€
Rue du Prêche	57 880€
Chemin derrière l'église	77 570€
Rue A. André	51 140€
Dr P. Segelle	76 580€
Général Leclerc	94 620€
Rue G. de Fontenay	108 760€

635 505€

Le garenne s'informe



LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA LOI GRENELLE 2

1/ Qu'est-ce que le Grenelle 2 ?

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » constitue le second volet de la réforme entreprise par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle définit, pour chaque domaine concerné, les outils nécessaires à la mise en œuvre du programme établi par la loi du 3 août 2009.

2/ Quels sont les grands axes de la loi de Grenelle 2 ?

Cette loi intervient dans de très nombreux domaines qu'elle a répartis en six titres :

- Bâtiments et urbanisme ;
- Énergie et climat ;
- Transports ;
- Biodiversité ;
- Risques, santé, déchets ;
- Gouvernance.

Elle remanie en profondeur les documents d'urbanisme et leur articulation, et innove en en créant de nouveaux.

S'agissant de la gouvernance, la loi Grenelle 2 réforme les études d'impact et les enquêtes publiques.

Elle offre par ailleurs de nombreuses possibilités pour les collectivités territoriales de procéder à des expérimentations, telles que le péage urbain ou la variabilité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

3/ Comment les objectifs de développement durable sont-ils renforcés dans les PLU ?

La loi Grenelle 2 comporte à cet effet plusieurs dispositions nouvelles :

L'inscription d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de ressources renouvelables ainsi que la préservation des ressources naturelles et la restauration des continuités écologiques (article L.121-1 du Code de l'urbanisme) ;

La définition obligatoire dans le document d'orientations d'aménagement et de programmation du plan d'aménagement et de développement durable, d'objectifs de modération de la consommation d'espace (article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme) ;

La prise en compte lors de l'élaboration des PLU des schémas régionaux de cohérence écologique et des plans climat territoriaux (article L. 371-3 du Code de l'environnement).

4/ Qu'est-ce que la trame verte et la trame bleue ?

L'Établissement d'une trame verte et bleue (TVB) a pour objet de créer des corridors écologiques reliant les espaces naturels entre eux, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

La trame verte comprend tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III et du titre I du livre IV du Code de l'Environnement (parcs et réserves, sites classés, site Natura 2000, etc.) ainsi que les couloirs écologiques constitués d'espaces naturels reliant les espaces protégés précités.

La trame bleue est constituée par les cours d'eau reconnus en très bon état écologique ou jouant le rôle de réservoir biologique ; tout ou partie des zones humides contribuant à la réalisation des objectifs de qualité et quantité fixés par les SDAGE ; les espaces naturels, corridors écologiques ; les cours d'eau et zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité.

ATTENTION

La TVB n'est pas opposable aux grands projets d'infrastructures qui doivent seulement la prendre en compte.

5/ La mission des communes en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectif a-t-elle évolué ?

Oui. La loi Grenelle 2 renforce le rôle des communes dans le contrôle des installations d'assainissement. Au regard du nombre croissant d'installations d'assainissement non collectif qui vont être mises en place dans les années à venir, le législateur a souhaité mettre les communes à même de réaliser un contrôle en amont de ces installations (art. L.2224-8 du CGCT, III, 1°), en procédant à l'examen préalable de la conception – joint, , le cas échéant à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménagement – ainsi qu'à la vérification de l'exécution.

La loi assouplit par ailleurs le régime prévu à l'égard des installations déjà existantes dans la mesure où ne sont obligatoires que les travaux destinés à « éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

6/ Quel est le nouveau système mis en place pour réduire les pertes en eau des réseaux ?

Le schéma de distribution d'eau potable doit désormais comprendre un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, descriptif qui doit être établi avant la fin de l'année 2013 et qui devra être mis à jour selon une périodicité fixée par décret afin, notamment, de prendre compte des travaux réalisés sur les ouvrages.

Lorsque le taux de perte en eau du réseau dépasse un taux fixé par décret, les services publics de distribution doivent établir, avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté, un plan d'actions aux fins d'y remédier (art. L.2224-7-1, CGCT).

Le garenne s'informe



23

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA LOI GRENELLE 2

ATTENTION

A défaut d'élaboration de ce descriptif ou du plan d'action dans les délais prescrits, le taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est multiplié par deux à partir de l'année suivante, jusqu'à ce qu'il soit remédié aux problèmes.

7/ Les collectivités territoriales en charge de la collecte peuvent-elles introduire une part variable dans le calcul de la TEOM ?

Il s'agit en effet d'une possibilité ouverte par la loi Grenelle 2, mais seulement à titre expérimental, pendant une durée de cinq ans à compter de la publication de la loi.

La part variable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est calculée en fonction du poids ou du volume des déchets mais les caractéristiques de l'habitat ou le nombre de résidents peuvent également être pris en compte.

La collectivité territoriale peut décider d'instituer une telle taxe sur tout ou partie de son territoire.

Gilles Landré de la Saugerie

Source : Le Courrier des Maires et des Élus locaux
Informations personnelles

> COMITE LOCAL D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Maire, Gilles Landré de la Saugerie, est membre du Comité de Ligne (CLAD – Comité Local d'animation et de Développement) de la ligne TER Orléans-Vierzon et plus globalement du POLT (Paris – Orléans – Limoges – Toulouse). Ce comité de ligne est présidé par un Conseiller Régional, Monsieur Alain Beignet, Maire de Lamotte-Beuvron. En effet, il s'agit là d'une Compétence Régionale (TER Centre).

Monsieur le Maire travaille au sein de ce comité de ligne depuis une dizaine d'années. Les travaux de ce comité de ligne, qui réunit les syndicats de la SNCF, des élus de toute tendance, les usagers du TER, les associations, les utilisateurs, des parlementaires, ont contribué à une amélioration tangible des services rendus.

Données spécifiques (2009)

Flux de voyageurs TER par gare et par semaine :	
VIERZON	14 336
HELLAY	297
SALARIS	3 905
LA MOTTE-BEUVRON	2 675
LA FERTÉ SAINT-AUBIN	2 265
SAINT-CYR EN VAL	1 604
ORLÉANS	34 035

Travaux réalisés sur les gares de :

SALBRIS, LAMOTTE-BEUVRON, LA FERTÉ SAINT-AUBIN (accessibilité)

Carte MULTIPASS avec abonnement ANNUELYS.
Pour en savoir plus, consulter le site www.termobil.fr

Gilles Landré de la Saugerie

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Première étape de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, le Plan d'aménagement et de développement durable est maintenant achevé. A l'heure où vous lisez ces lignes le Conseil Municipal se sera prononcé et le travail sera validé. L'opportunité de rendre public, comme je l'ai déjà dit, n'est pas remise en cause.

La Gibelotte et le site communal de communication numérique accueillent depuis le début toutes (pour le site) les informations relatives au PLU.

Nous continuerons dans cette voie. L'intégralité du travail fourni et issu de la réflexion préalable sera donc porté à la connaissance de tous.

Des voix se sont manifestées pour exprimer un désaccord quant à la forme que pourrait prendre cette communication. Il y a là matière à un débat. Rendre lisible et ne privilégier aucun est donc notre règle.

Un autre désaccord quant au fond révèle l'existence d'une représentation de l'action dans un cadre démocratique hors du sens commun et

des pratiques communes. Et surtout hors du cadre des valeurs partagées de la démocratie. L'hyper-individualisme une forme d'égoïsme exacerbé comme repère et socle de l'action commune ne doit pas laisser sans voix et sans réponse.

L'année qui vient verra la part la plus conséquente du travail à réaliser se mettre en place. Le moment des consultations publiques approche.

Il est essentiel, ce qui est vrai et valable pour tous, de lire ou relire l'ensemble de ce que nous avons publié, et de ce que nous continuerons à publier dans son intégralité.

Chacun y trouvera la matière nécessaire à sa réflexion. Les propositions se construiront sur le socle commun des connaissances, des investigations, des contraintes internes, externes et réglementaires et des directives des services de l'Etat. Entre autres.

Patrick Lebel

Le garenne s'informe



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION



CADRE JURIDIQUE

Afin d'assurer un développement et un renouvellement urbain cohérents, plus solidaires et durables, les lois Solidarité et renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006, et Boutin du 17 février 2009, ont profondément renouvelé le cadre des politiques d'aménagement de l'espace.

La loi Grenelle 1 adoptée par le Sénat le 1^{er} juillet 2009 et par le Parlement le 21 octobre 2008 énumère une série de mesures visant à mettre en œuvre les 273 engagements du Grenelle de l'environnement dont un certain nombre influencent directement la conception du Plan Local de l'Urbanisme et donc son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La loi Grenelle 2 adoptée définitivement le 29 juin 2010 remanie profondément le code de l'urbanisme et les principes à mettre en œuvre au profit d'un aménagement qui se veut durable et respectueux des générations futures.

Le PLU constitue l'outil principal par lequel les communes organisent le développement de leur territoire et encadrent les droits des sols.

Il définit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et donne à la commune un cadre de cohérence aux différentes actions d'aménagement qu'elle engage.

Le PADD a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les 15 ans à venir. C'est un document simple et accessible à tout citoyen qui constitue une pièce maîtresse du PLU : son contenu doit permettre d'affirmer les orientations et les objectifs de développement de la commune.

- ☑ L'article L.123-1 du Code de l'urbanisme (modifié par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003) indique que le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.
- ☑ L'article R.123-3 du Code de l'urbanisme précise les objectifs ainsi que le contenu de ce PADD : « le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. »
- ☑ Le débat et la validation **des orientations générales** d'aménagement et d'urbanisme ont eu lieu lors du Conseil Municipal du _____.

Le développement durable introduit le principe de développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

Les enjeux du PADD sont alors de :

- Gérer de façon économe l'espace et maîtriser l'étalement urbain.
- Retrouver un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels.
- Assurer la protection des milieux naturels et des paysages, ainsi que la sécurité et la salubrité publique.

Le garenne s'informe



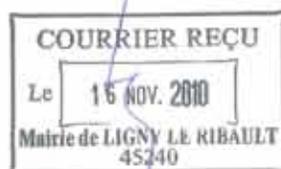
25

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PLU détermine les conditions de l'occupation du sol pour une période qui peut aller jusqu'à environ 15 ans tout comme le PADD, qui définit le cadre dans lequel le PLU s'inscrit.

En conséquence, le projet définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire communal. Il résulte d'une réflexion complète, ce qui autorisera l'engagement de politiques immédiates sans craindre d'hypothéquer l'avenir.

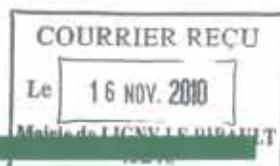
Ce sont ces principes qui ont guidé le projet ci-après présenté.



Le garenne s'informe



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE PROJET

> Le PADD prend en compte

- Les constats et les contraintes du territoire identifiés dans le rapport de présentation (pièce n° 1),
- les servitudes d'utilité publique,
- les objectifs de développement de la commune, pour définir les orientations générales d'aménagement et les traduire dans le plan de zonage et le règlement.

> Il doit tenir compte des contraintes

L'analyse des données physiques et des équipements a permis d'établir le périmètre possible du développement de la commune.

Le périmètre tient compte :

- De la zone inondable du Cosson (*à définir*).
- Des milieux sensibles (un site d'intérêt communautaire Natura 2000, deux ZNIEFF et une forte présence des espaces boisés ainsi que des plans d'eau)

En conséquence, et sous réserve des choix à exercer, toutes les actions entreprises à l'intérieur de ce périmètre seront cohérentes entre elles, respectueuses des contraintes des lieux, et non susceptibles de compromettre les développements futurs.

> Il tire parti des atouts de la commune :

- Un patrimoine architectural de qualité.
- Un patrimoine paysager et naturel riche (Vallée Du Cosson, vallée de l'Arignan, du Saint Caprais, les milieux humides liés à la présence de nombreux étangs, la présence de la forêt de Sologne).
- Une multitude d'écarts bâtis constituant une structure urbaine propre à la commune.
- Une bonne accessibilité de la commune par la RD 15 depuis Orléans.

> Et répond aux problèmes soulevés dans le diagnostic :

- Une population dont la croissance est constante et accentuée depuis une décennie.
- Un territoire attractif qui subit une pression foncière.
- Un développement fortement contraint par la présence des espaces boisés.
- Des difficultés de stationnement et de circulation en centre bourg.
- Une offre en équipements de loisirs limitée.

La prise en compte des objectifs retenus pour un développement équilibré et harmonieux de Ligny-le-Ribault trouve sa concrétisation dans une série d'axes définis ci-après :

- SOUTENIR RAISONNABLEMENT LA CROISSANCE ACTUELLE, ADAPTER L'HABITAT AUX BESOINS FUTURS ET ORGANISER L'URBANISATION DE DEMAIN
- MAINTENIR LES PETITS COMMERCES TOUT EN FAVORISANT L'ACTIVITE TOURISTIQUE
- AMELIORER LE CADRE DE VIE
- PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
- PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE PERSISTANTE

Le garenne s'informe



27

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 1

SOUTENIR LA CROISSANCE ACTUELLE, ADAPTER L'HABITAT AUX BESOINS FUTURS ET ORGANISER L'URBANISATION DE DEMAIN.



Face à la croissance démographique continue et vigoureuse de ces dernières années, la commune de Ligny-le-Ribault souhaite perdurer ce phénomène et impulser un renouveau démographique comparable à la croissance qu'elle a connu entre 1982 et 1999. Le souhait des élus est d'offrir des possibilités d'accueil à une population extérieure tout en maîtrisant la croissance démographique.

L'objectif est de poursuivre un rythme de croissance raisonnable, estimé à 1,3 % par an (soit 8 logements par an).

Ainsi, la commune qui compte actuellement 1 298 habitants devrait atteindre environ 1 575 personnes à l'horizon 2025.

Dès lors, l'objectif de la commune est d'identifier les surfaces ouvertes à l'urbanisation au regard :

- De l'activité agricole.
- Des enjeux paysagers.
- Des contraintes techniques liées aux réseaux et au traitement des déchets.
- Des problématiques de déplacement et de stationnement.
- Des obligations environnementales et notamment des règles à venir concernant la construction des bâtiments dans leurs performances énergétiques.
- De la mixité générationnelle qui sera favorisée par une distribution appropriée du bâti dans le bourg.

Afin de répondre à ces attentes, les objectifs de la commune sont de :

* Maintenir la constructibilité des terrains à l'intérieur du périmètre actuellement urbanisé afin de favoriser un développement organisé et maîtrisé des cœurs d'îlots stratégiques (secteur du « Bourg Ouest »).

* Favoriser un développement équilibré et maîtrisé de l'habitat respectant les principes de développement durable en terme de gestion économe de l'espace en permettant l'urbanisation à court ou moyen terme de 2 secteurs inscrits dans l'ossature urbaine du bourg :

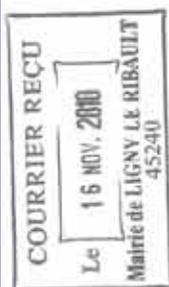
- Le secteur « bourg Nord Est ».
- Le secteur « bourg Nord ».

Les principes d'urbanisation retenus sont ceux :

- d'une logique en épaisseur qui s'appuie sur l'existant au lieu d'une logique d'urbanisation linéaire.
- d'un comblement des cœurs d'îlots encore vierges de toute urbanisation.
- d'un développement de l'urbanisation aux abords des équipements publics projetés et à proximité des principaux commerces et services.

* Limiter le développement des hameaux et des écarts bâtis.

* Poursuivre le développement de l'habitat dans le sens d'une diversification de l'offre, afin de favoriser la mixité générationnelle.



Le garenne s'informe



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 2

MAINTENIR LES PETITS
COMMERCE TOUT EN
FAVORISANT L'ACTIVITE
TOURISTIQUE.

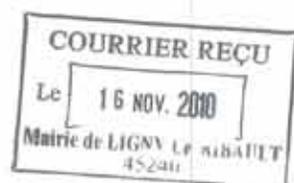


Ligny le Ribault dispose d'un tissu de petits commerces de proximité et de quelques artisans qui animent le bourg.
Elle ne dispose pas de zone d'activités.

Par conséquent, la volonté communale est avant tout de maintenir les activités existantes sur le territoire, tout particulièrement les acteurs du commerce de proximité qui dynamisent le centre ancien.

Elle souhaite également développer des structures d'accueil touristique afin de favoriser le développement de ce type d'activité.

Elle souhaite enfin favoriser et valoriser l'implantation dans le tissu dense du village d'activités intellectuelles et / ou commerciales par une politique incitative.





PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 3

AMELIORER LE CADRE DE VIE



Dans le but commun à tous d'améliorer la qualité de vie des Lignois, il est important de :

- Renforcer la sécurité des entrées de bourg aux abords des voies de circulation primaires (RD 19, carrefour de la RD 15, RD 61 et RD 19), donner plus de place aux piétons, aux cyclistes et aux circulations douces.
- Répondre aux besoins en équipements publics et en services de proximité des habitants.
- Maintenir les équipements existants.
- Œuvrer pour le maintien des équilibres générationnels.
- Maintenir les services de santé de proximité et les services à la personne.

Ainsi l'objectif pour Ligny le Ribault est de :

① Repenser la place accordée aux modes de déplacement en aménageant et en mobilisant pour les déplacements doux et collectifs.

◇ Volonté de conforter les cheminements entre les différents quartiers et les équipements publics existants et/ou lieux de vie (terrain des sports, école, secteurs d'habitat...).

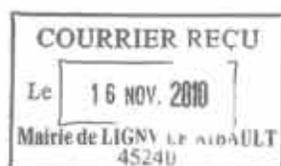
◇ Réfléchir aux liaisons douces en parallèle des futurs projets d'aménagement et d'équipements des zones AU, notamment en recherchant à relier le bourg ancien et les extensions urbaines projetées.

◇ Remédier aux difficultés de stationnement en centre bourg par le déplacement des écoles et l'aménagement d'un parking relais en entrée de bourg.

② Prévoir la création de nouveaux équipements publics

- ◇ Réalisation d'une déchetterie.
- ◇ Réalisation d'équipements sportifs.
- ◇ Réalisation d'un parcours de promenade autour de mares.
- ◇ Réalisation d'une nouvelle station d'épuration.
- ◇ Projet d'un nouveau forage.

A cet effet, plusieurs réserves foncières ont été définies dans un souci de cohérence et de qualité du service rendu (modalités pratiques d'accès, intégration dans le paysage et le patrimoine architectural).



Le garenne s'informe



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 4

PROTEGER ET METTRE EN
VALEUR LE PATRIMOINE
NATUREL ET LE PATRIMOINE
ARCHITECTURAL.



La commune souhaite mettre en avant son patrimoine naturel et architectural et le préserver dans un souci de développement durable.

① Tenir compte des entrées remarquables du bourg lors du développement de l'urbanisation

Les entrées du bourg de Ligny le Ribault par les RD 15, RD 61, RD 19 (au Sud) sont particulièrement verdoyantes et intimes. Il conviendra de s'assurer de leur conservation et donc de favoriser l'intégration du développement urbain dans le paysage.

② Maintenir et valoriser les éléments forts liés à l'image de la commune afin de lutter contre la banalisation des paysages et de préserver le caractère rural de la commune.

- Maintenir l'unité construite du centre-bourg.
- Maintenir le caractère naturel de la vallée du Cosson et des rus.
- Préserver la qualité des massifs boisés.
- Maintenir les spécificités des écarts bâtis, autrefois lieux d'activités agricoles et de villégiature.
- Valoriser les perceptions paysagères extra et intra muros (abords du Cosson notamment).

③ Maintenir et favoriser la biodiversité à l'échelle du territoire communal et du bourg par :

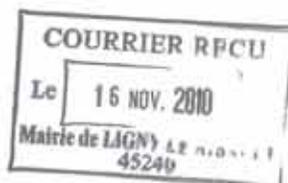
- La préservation d'une trame verte et bleue.
- La préservation des prairies humides identifiées.

④ Identifier et localiser les éléments du paysage naturel et les éléments remarquables du bâti à protéger

→ Sauvegarder l'héritage paysager végétal tant sur le domaine privé que public

Qu'ils soient isolés ou intégrés dans un peuplement, certains arbres à haute tige de la Commune ont été identifiés comme arbres « remarquables » pour leur morphologie ou physionomie spécifique ou bien encore pour leur valeur de « repère » dans le paysage :

- L'alignement de marronniers du Château de la Cour.
- L'alignement d'épicéas au lieu-dit « la ferme de Chambord ».
- L'alignement de chênes, rue de la Fontaine.





Axe 4

PROTEGER ET METTRE EN
VALEUR LE PATRIMOINE
NATUREL ET LE PATRIMOINE
ARCHITECTURAL.



✧ *Valoriser le patrimoine architectural et historique de Ligny le Ribault et préserver certains éléments architecturaux*

Il est essentiel de maintenir les témoignages architecturaux des différentes époques : certains monuments (manoirs, château) présentent en effet des qualités architecturales et/ou historiques qui doivent être préservées.

Il en est de même pour certains éléments du patrimoine vernaculaire, marqueurs forts du passé, dont l'architecture plus modeste témoigne de la vie quotidienne locale passée :

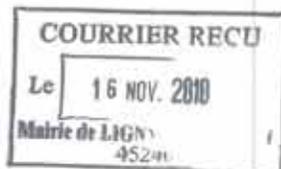
- Le calvaire à l'entrée de bourg sur la RD 61
- Le calvaire au lieu-dit - La Californie -
- Le château, les communs et le puit de la Bretèche.
- Le bâtiment de la Frogerie : la tourelle, la toiture avec sa pente particulière, les cheminées et les lucarnes.
- Le Château de la Cantée.
- La lucarne pendante, rue du Général de Gaulle.
- La façade à colombage avec les briques, rue du Général Leclerc : typique de l'architecture locale.
- La façade en brique, avec les lucarnes pendantes, les modénatures en pierres et en briques, rue César Finance.

Tous travaux sur les éléments, naturels ou bâtis, identifiés comme éléments du paysage à préserver et mettre en valeur, seront soumis à autorisation préalable de la commune.

Ⓢ Préserver le site Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1 et 2.

✧ Faire de cette zone une zone inconstructible pour sa grande partie afin d'en préserver le caractère.

✧ Privilégier l'urbanisation sur des friches de peu de qualité qui constituent une zone tampon autour du site Natura 2000. Cela maintiendra la pérennité du site.



Le garenne s'informe



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 5

**PRÉSERVER L'ACTIVITÉ
AGRICOLE PERSISTANTE.**

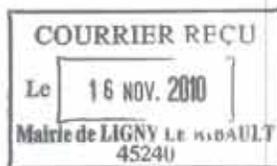


Ligny le Ribault est une commune où l'agriculture est peu présente. A ce titre, les objectifs communaux sont de :

- ① **Veiller à la protection des exploitations agricoles en activité**
 - ❖ Assurer l'avenir des sièges d'exploitations agricoles.
 - ❖ Assurer le bon fonctionnement des activités agricoles en préservant la zone agricole de toute autre occupation.
 - ❖ Encadrer les possibilités d'implantation des constructions neuves dans le milieu agricole.
 - ❖ Favoriser la création d'une ferme biologique.

② **Identifier les limites de la zone agricole**

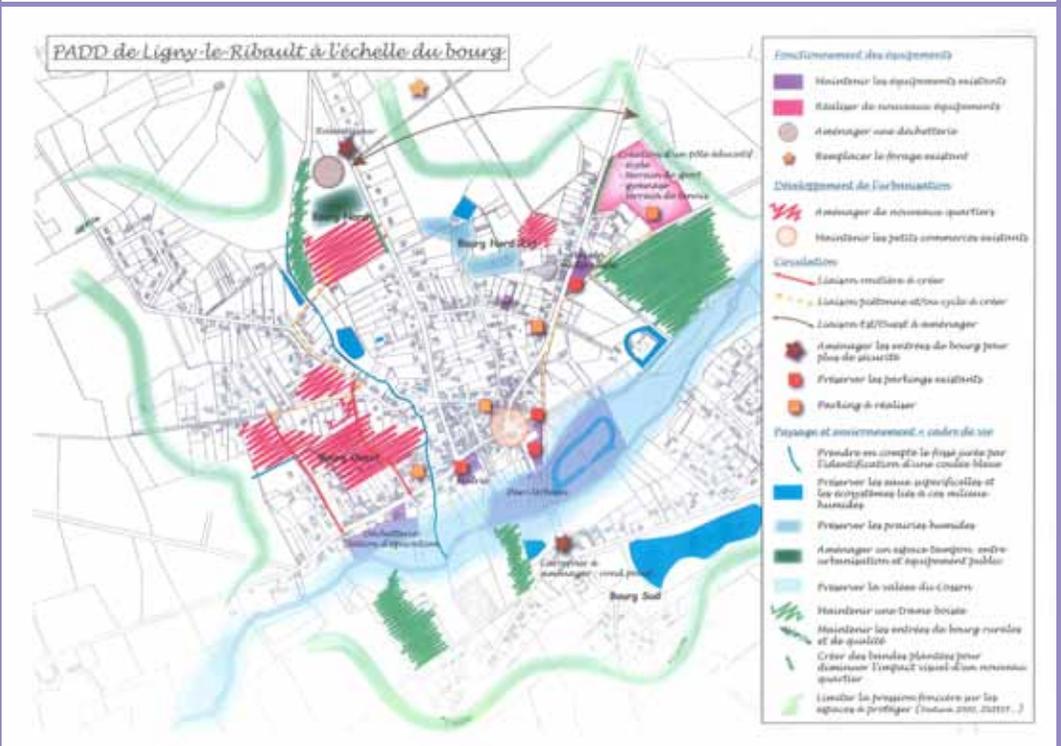
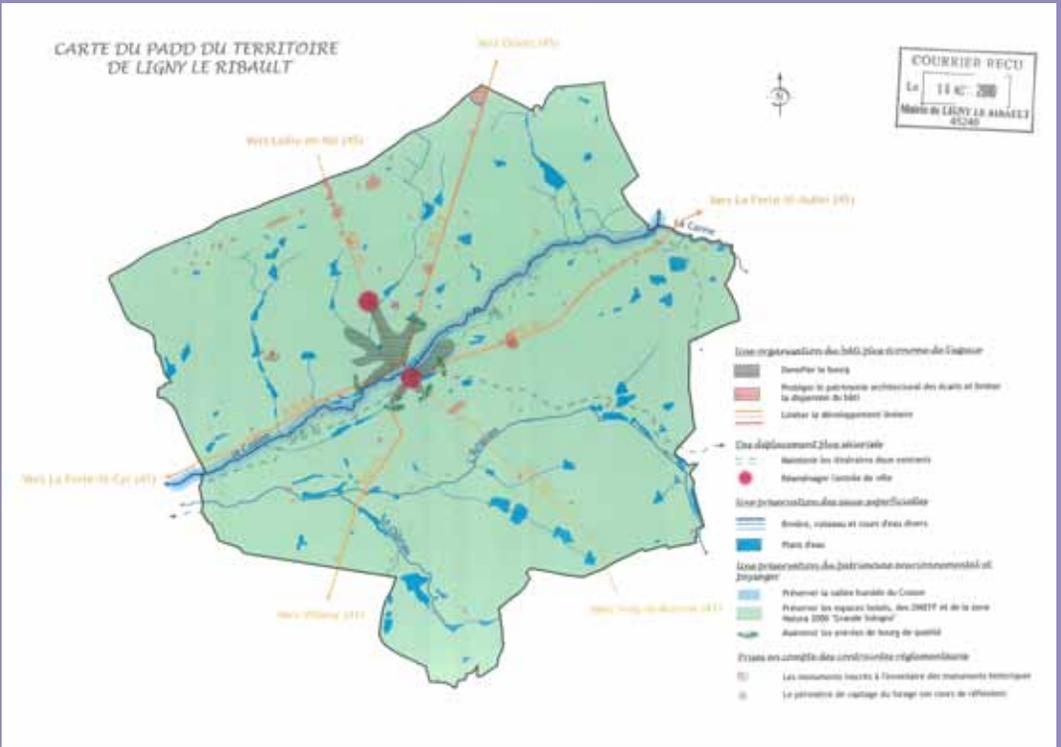
Identifier les terres ayant une valeur agronomique et veiller à en maintenir le niveau sur le territoire afin notamment de conserver le caractère rural de l'environnement du bourg.



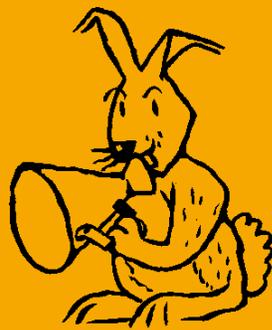
Le garenne s'informe



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le garenne solidaire



> OFFICE SERVICES PLATE FORME DES SERVICES A LA PERSONNE



**Un seul numéro
pour le Loiret :
02 38 62 92 92**

Vous désirez vous faire aider à domicile : tenue de la maison, garde d'enfants, aide à la personne dépendante, jardinage, bricolage,

- > Vous avez besoin d'un service régulier ou ponctuel,
- > Vous souhaitez bénéficier des avantages fiscaux liés aux Services à la personne,
- > Vous voulez trouver du personnel qualifié ou vous êtes intéressé par ces métiers
- > Vous ne souhaitez pas être employeur mais ne savez pas qui fait quoi parmi les 300 structures agréées du Loiret,

Les questions sont nombreuses et chaque cas est particulier, c'est pourquoi les pouvoirs publics locaux ont mis en place, POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE, une plate-forme de conseil et d'orientation qui est là pour vous informer sur tous les dispositifs mis en place dans le secteur des services à la personne.

Si vous le souhaitez, OFFICE SERVICES vous orientera GRATUITEMENT vers un prestataire de services agréé proche de chez vous.

**02 38 62 92 92 - contact@office-services45.fr -
Rendez vous sur www.office-services45.fr**

>>> JOURNÉE D'APPEL

Le Recensement et La Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également l'enseignement de défense et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet de participer à la JAPD.

Elle donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter examens, concours et autres démarches (permis de conduire, bac-

calauréat, inscription en faculté...) exigées et/ou organisées par les autorités publiques.

Pour tout renseignement, il convient de contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.27. ou courriel : dsn-csn-trs@sga.defense.gouv.fr.



DG

RÉCEPTIONS - REPAS
Dominique Gollet
TRAITEUR

45240 LIGNY LE RIBAUT
06 10 86 80 44

LOCATION DE TENTES ET DE CHAPITEAUX



Michel de Baudus
Château de la Bretèche
45240 Ligny-Le-Ribault
Tél. 06 11 23 22 07

Le garenne se bouge

35



ACAL ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE LIGNOISE



L'ACAL accueille cette année 48 danseuses réparties sur 7 groupes.

Toutes les danseuses sont licenciées à la Fédération Française de Danse agréée Jeunesse et Sports.

La reprise des cours, animés par Anaïs Binier a eu lieu le lundi 13 septembre 2010.

Horaires et effectifs 2010/2011 :

Petite et moyenne sections de Maternelle :

8 élèves / le lundi de 17h30 à 18h00

Grande section et CP :

10 élèves / le lundi de 18h00 à 19h00

CE1 et CE2 :

5 élèves / le vendredi de 17h15 à 18h15

CM1 et CM2 :

7 élèves / le vendredi de 18h15 à 19h30

6ème à 3ème :

7 élèves / le mercredi de 18h00 à 19h30

Ados : 4 élèves / le vendredi de 19h30 à 21h00

Adultes : 7 élèves / le lundi de 20h15 à 21h45

Bilan de la saison 2009/2010 :

L'ACAL a présenté deux spectacles à Ligny la saison passée (mars 2009 et juin 2010), tous deux ont remporté un vif succès. Encore merci à toutes les personnes bénévoles qui contribuent à la réussite de ses spectacles et plus particulièrement à Laurence Binier qui fête cette année ses 10 ans au sein de l'Association. Un stage de Danse estival, toujours encadré par Anaïs, a rassemblé une vingtaine de danseuses. Création d'un char et participation lors du Carnaval de Ligny.

Prochains spectacles :

Samedi 19 Mars 2011 et Samedi 18 Juin 2011 à la Salle Polyvalente de Ligny-le-Ribault

ACALement vôtre,
Virginie Veirier

Pour tous renseignements et informations complémentaires, vous pouvez nous joindre :

Mme Virginie Veirier Présidente 02 38 45 46 86
Mme Laurence Binier Trésorière 02 38 45 46 93



>>> CLUB DE GYM

Tout d'abord, le club souhaite la bienvenue aux nouvelles recrues de cette rentrée 2010 et espère répondre à leurs attentes ; cette même « entité dynamique » espère également revoir bientôt parmi nous ceux qui pour diverses raisons n'ont pu se réinscrire cette année.

Pour le reste, pas encore de changement ! Les conditions sont identiques à celles prévues par le bon sens et l'assemblée générale de Mai dernier, à savoir : **Bonne humeur !**

Cotisation : 110€ pour 1 cours par semaine,

150€ pour 2 cours par semaine et proportionnellement dégressive si vous rejoignez le club en cours d'année, ceci après un cour d'essai gratuit.

Les cours ont lieu :

Le lundi de 18h15 à 19h15 avec François.

Le mercredi de 20h15 à 21h15 avec Roselyne.

Cependant, le bureau du club se doit d'insister sur le fait que si nous n'avons pas plus de participants aux cours d'ici la prochaine assemblée générale en mai, un cours (certainement celui du lundi) pourrait malheureusement être supprimé à la rentrée de septembre 2011. Alors surtout ne reportez pas à septembre prochain, ce que vous pourriez faire dès maintenant !!!

Joyeuse fêtes à tous et bonne année 2011 !

Pour tout renseignement, adressez-vous à :

Frédérique AYRAULT : 02 38 45 41 31

Marie-Hélène ARNAUD : 02 38 45 43 43

Joëlle FONKNECHTEN : 02 38 45 49 76

Le garenne se bouge



>>> USL FOOT BALL

Lors de l'assemblée générale du 9/06/2010 nous avons un petit remaniement, puisque Monsieur VALLEZ Christophe a souhaité quitter son poste de trésorier, tout en restant actif au sein du club. Je le remercie pour tout le travail qu'il a effectué.

Voici donc le nouveau bureau :

Président : DOMEAU Olivier

Secrétaire : GLORIAN Loïc

Trésorier : BINIER Didier

Membres Actifs : Mme FOUGERET Chantal, Mr BENTO-COSTA Joao

Cette saison une équipe senior, composée de nombreux jeunes de Ligny-le-Ribault, a été inscrite en 5^e division. Cette équipe entraînée par Mr BINIER Didier et Mr POUSSIN Dominique est actuellement 2^e de sa poule et devrait se qualifier pour la poule « excellence » qui rythmera la deuxième partie de la saison.

Nous avons toujours notre équipe loisir, qui permet au plus anciens d'entre nous, de jouer le vendredi soir dans la joie et la bonne humeur. Malheureusement faute de bénévoles nous avons été obligé d'arrêter l'école de foot des enfants.

Pour finir je tiens à remercier ceux qui par leur présence font en sorte que le dimanche après-midi soit le plus conviviale possible. Qu'ils soient bénévoles ou supporters.

Je vous donne rendez-vous le 9/04/2011 pour la soirée annuelle du FOOT.

Je vous souhaite, au nom du club, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Président

>>> LES ECURIES THIERRY MOREAU

Les Ecuries Thierry Moreau, le centre équestre et poney-club de Ligny le Ribault se portent bien.

2010 aura été une belle année avec une labellisation 'Grand Régional' pour les concours organisés sur place (encore 3 manifestations cette année), de très bons résultats en compétition de Sauts d'Obstacle, de Dressage et d'Attelage. Et pour couronner la saison un titre de Champions d'Equifun à Lamotte dans la catégorie reine 'les Juniors'.

Le label 'Grand Régional' est même reconduit pour l'année 2011, (le cahier des charges est très restrictif puisqu'il ne reste que 14 étapes en 2011 sur les 19 en 2010), ce qui nous oblige cette année à des travaux d'agrandissement de piste, d'amélioration des sols, d'optimisation de l'arrosage et

d'agrandissement de la buvette-restaurant. C'est dans tous les cas une bonne chose pour le club mais aussi pour le village avec de nombreuses retombées économiques lors de ce week-end de compétition. Nous avons eu le plaisir de recevoir plusieurs sommités régionales et locales lors des remises de prix dont Mr le maire qui nous a soutenu dès le départ dans cette aventure.

Merci encore au CAC, toujours aidant pour le prêt de matériel et des conseils. Les Lignois qui ne seraient pas encore venus applaudir ces manifestations devraient y penser pour l'année

prochaine.

Cerise sur le gâteau, une médaille d'or aux Championnats de France en Equifun ! L'équipe composée de 4 jeunes de 12 à 14 ans c'est comportée brillamment en remportant l'épreuve

le premier jour et en ne laissant aucune chance à ses poursuivants le deuxième jour ! Il faut avouer que la remise des prix était émouvante, récompense de plusieurs années d'efforts et d'entraînement souvent difficiles. Comme quoi la persévérance ... Bravo à Adèle Lafond, Adeline Rousselet, Marion Bégin et Robin Reau.

Autre Médaille aux Championnats c'est Marie-Hélène Durant et Lilas médaille d'argent en Attelage club élite.

Mais il n'y pas que de la compétition au poney-

club loin s'en faut. Bien des enfants ne viennent monter que pour le plaisir d'être avec ces animaux si doux, de les brosser et d'apprendre à les conduire. La visite des écuries est possible presque tous les jours alors n'hésitez pas à venir les caresser.

Seul mauvais point, l'arrêt total des promenades puisque l'accès au chemin communal nous a été fermé par de nouveaux propriétaires terriens qui pensent que les chevaux effraient le gibier ! C'est triste pour les chevaux et pour les enfants mais que faire

L'ÉQUIPE DES RAPPETOUS :

Adèle Lafond, Marion Béguin, Adeline Rousselet, Robin Reau avec les poneys : Fripouille, Gosse, Galopin et Décénie

CHAMPIONS DE FRANCE 2010 'EQUIFUN JUNIOR'



Qu'on se le dise !

37



>>> SITUATION D'URGENCE

Du Samedi 27 novembre 21h au Mardi 30 novembre 22h, nous avons vécu une situation locale difficile.

En effet les rigueurs de l'hiver ont contribué à des dysfonctionnements importants sur le territoire communal.

Certains d'entre vous m'ont interpellé sévèrement pour ne pas dire plus. Si je comprends leur colère, je ne peux admettre leurs propos discourtois.

Ayant vécu 2 tempêtes hors du commun et des périodes hivernales difficiles, j'ai acquis en la matière une expérience qui nous permet de mettre en œuvre une procédure.

PRIORITÉ 1 :

Dégager un axe pour les évacuations sanitaires. Par expérience, la nationale 20 sera toujours dégagée entre La Ferté Saint Aubin et Orléans. En conséquence, il nous faut dégager la départementale Ligny le Ribault – La Ferté Saint Aubin.

PRIORITÉ 2 :

Assurer le fonctionnement des services publics :

- Alimentation en eau du château d'eau ;
- Fonctionnement des pompes de relevage et de la station d'épuration ;
- Alimentation en énergie de l'école des antennes relais de la téléphonie mobile (système de secours des personnes isolées).

PRIORITÉ 3 :

Dégagement des voies secondaires pour pouvoir intervenir au profit des personnes âgées isolées.

PRIORITÉ 4 :

Rendre les axes intra-muros du village accessible.

EN PERMANENCE :

1 / Etre en contact avec la cellule de crise d'ERDF (numéro spécial entre la cellule et le Maire) afin de faire :

Point de situation 08h30 - 12h - 16h - 20h - 22h ;
Priorité de remise en service des installations publiques ;

Aide aux équipes techniques d'ERDF (cette fois ci les équipes d'intervention venaient du Puy de Dôme (63) et du Cher (18) afin de les conduire rapidement sur les lieux-dits de la commune.

Mettre en œuvre les alertes de la Préfecture (alors que nos moyens techniques sont relativement faibles et peu adaptés).

2/ Surveiller le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) et le réseau d'assainissement collectif.

NOTA : Le réseau électrique (alimentation) est du ressort d'ERDF et non de la commune.

Tout comme le réseau télécom (téléphonie fixe).

La grande difficulté éprouvée dès le dimanche 28 novembre 2010 résidait dans les faits suivants :

Plus de liaisons de téléphonie fixe pour certains abonnés (central ou PABX en dysfonctionnement). Plus d'alimentation électrique sur le château d'eau (baisse du niveau d'heure en heure) et de la station d'épuration (dysfonctionnement sur l'ensemble du réseau).

Impossibilité de se rendre dans certains écarts pour mesurer et contrôler l'impact des chutes de neige (arbres penchés sur les lignes, poids de la neige sur les câbles).

Sachez que j'ai suivi la situation heure par heure, de jour comme de nuit et que les mesures prises, l'ont été avec impartialité.

Gilles Landré de la Saugerie

>>> INCIVILITÉS

Nous craignons de plus en plus les vacances scolaires. Pendant ces périodes, les détériorations se multiplient.

On a constaté :

- > Destruction du lavoir (éclairage à refaire entièrement, descellement de deux bancs et d'une table) ;
- > Déterioration des équipements pour enfants du square Saint-Martin ;
- > Déterioration des extérieurs de la « Maison des expositions » en particulier sur la citerne à gaz enterrée (commande d'alimentation, regard de vérification, prises électriques extérieures) ;
- > Tuiles des vestiaires du stade déplacées ;
- > Toit en brémaille des gloriettes du « Pré des Saules » utilisé pour faire des feux ;
- > Jet d'eau devant la salle polyvalente obstrué ;
- > Bassin sert de poubelle (canettes, gobelets, etc...).

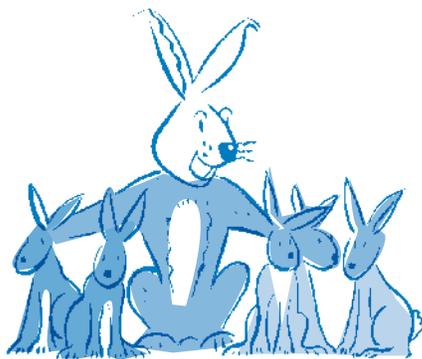
Cet état de fait ne saurait perdurer. Nous connaissons les auteurs, même si nous ne pouvons les prendre en flagrant délit.

En conséquence, la responsabilité des parents sera mise en cause.

Gilles Landré de la Saugerie



État civil



>>> NAISSANCES

10 juin 2010	<i>Adrien</i> Romain HUGOL
25 juin 2010	<i>Hugo</i> Pierre Alain MONTIGNY
03 juillet 2010	<i>Yanis</i> David PIEGLE-GLEY
08 juillet 2010	<i>Milan</i> Pascal Christophe Michel BORDES
16 juillet 2010	<i>Nyla</i> SOARES
31 août 2010	<i>Malo</i> LEPERT
16 septembre 2010	<i>Talia</i> Claudine Yolande BONGIBAUT
26 septembre 2010	<i>Eloïse</i> Jeanne Eugénie Marie Van HILLE
27 septembre 2010	<i>Léandre</i> Jean-Louis CARRÉ
26 octobre 2010	<i>Coleen</i> Cynthia Mireille TOURNEREAU

>>> MARIAGES

26 juin 2010	Loïc VERMEZ et Sylvie PREVOST
17 juillet 2010	Romain GÉRARD-HUET et Sandrine DAVAINÉ
7 août 2010	Loïs COURTOIS et Frédérique TRAFI
7 août 2010	Jérémy LEPERT et Charlotte SOULIER
7 août 2010	Sébastien DREUX et Jessica BIDALLIER
4 septembre 2010	Joël SOKENG BAVILLE et Laure-Marie MINIÈRE
2 octobre 2010	Stéphane CHAUCOT et Cécile CHARRÉRON

>>> DÉCÈS

21 mai 2010	Jean-Pierre Guy JAQUES
03 octobre 2010	Arlette Thérèse Emma GODART ép TISSIER
20 octobre 2010	Marie Louise CAPEL veuve AUVRAY
26 octobre 2010	Jules BOUCHET

Bienvenue à Ligny

>>> AUX NOUVEAUX HABITANTS

M. CHANFORT
170, route d'Yvov

Mlle HERBIN Agnès M. PLANCHET Cédric
82, rue du Pré Saint Maur

M. FERRUS
« Le Duret »

Mlle CARSOLA M. GAILLARD
131, rue du Prêche

M. MERCIER Arnaud
150, rue Gérard de Fontenay Apt 7

M. & Mme BRASSARD François
« Les 3 chênes »

Monsieur BRILLANT Dominique
280, rue César Finance

Mme PERRIER Geneviève
243, rue du Général Leclerc

Mlle AMOS Cam M. MARTINEZ Julien,
260, rue César Finance

Mlle NATIVEL Julie M. LIGEIRO Cyril
44, rue du Général Leclerc

Mlle MARION Soizic M. FRANQUE Cédric
252, rue César Finance

M & Mme VANDEVILLE GOUINEAU
648 Route de BeaGENCY

Qu'on se le dise !



39

>>> BALAYONS DEVANT NOTRE PORTE...

ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs, devant chaque domicile, est à la charge des riverains, c'est-à-dire le nettoyage, le déneigement et le désherbage.

L'entretien des trottoirs est nécessaire du point de vue de l'hygiène et de la sécurité. Il est à la charge des riverains.

La commune, elle, entretient les trottoirs situés le long des propriétés communales.

ELAGAGE DES PLANTATIONS :

Chaque propriétaire riverain du domaine communal, que ce soit le long d'une route ou d'un chemin rural est tenu d'élaguer ses plantations le long de ces voies.

Il est responsable des dégâts qui surviendraient du fait d'un mauvais entretien. Les branches, racines apparentes et haies qui débordent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés riveraines au minimum une fois par an, pour des raisons de sécurité routière, de préférence de l'automne à fin février.

>>> INFO LOGEMENT



AGENCE DEPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DU LOIRET

Avant de vous engager dans votre projet logement, contactez votre conseiller de l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) – Espace Info Energie du Loiret.

Une équipe de juristes répondra **gratuitement** à toutes vos questions relatives aux relations bailleurs – locataires, à l'accession à la propriété (financements et contrats), à l'amélioration de l'habitat, à la fiscalité, à l'urbanisme et aux relations de voisinage...

Des conseillers énergie peuvent également vous renseigner sur les énergies durables et sur la maîtrise de votre budget énergétique.

Pour les joindre :
02 38 62 47 07

Permanences dans le département.
ADIL du Loiret – Espace Info Energie
1 rue de l'université – 45000 Orléans.



**Sarl Bruno
RICHARD**

Alarme - Automatisation
Interphone - Vidéo
Installation - Dépannage - Maintenance

115, rue César Finance
45240 Ligny-le-Ribault
Tél. et fax : 02 38 45 43 00
Port. 06 86 58 24 48

LEBRAUT YANNICK
HORTICULTEUR

VENTE AU DÉTAIL : FLEURS SÉCHÉES
PLANTS A MASSIFS • PLANTS DE TOMATES
GÉRANIUMS • FUCHSIAS • CHRYSANTHÈMES

134 - « Les Villeneuves » - 45370 CLÉRY-ST-ANDRÉ
tél. 02 38 45 73 39

Présent les samedis sur la place de l'église de Ligny-le-Ribault

horticulteur
A*134
villeneuves
château
basilique
le mail
Orléans Cléry Blois

Qu'on se le dise !



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

La demande doit être faite à la Mairie de La Ferté Saint Aubin.

Sur rendez-vous : le mercredi : de 8h à 11h et de 13h30 à 17h et le samedi : de 9h à 11h

ARS (AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ - CENTRE)

Nous vous informons que le rapport sur la qualité des eaux d'alimentation en Région Centre en 2009 est consultable en Mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION PAR L'INSEE

Les Communes de moins de 10.000 habitants sont recensées tous les cinq ans.

Toute la population de Ligny-le-Ribault (sans exception) sera recensée entre le 20 janvier et le 19 février 2011.

Un agent recenseur SE PRESENTERA chez vous : nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Pour tous renseignements complémentaires contactez votre mairie au 02.38.45.42.01

FACTURATION EAU

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de procéder au règlement de votre facture « eau et assainissement » par prélèvement mensuel automatique.

Pour ce faire, veuillez vous présenter à la Mairie, avant le 10 janvier 2011, pour retirer le dossier

INTEMPÉRIES : RAPPEL

La commune n'est pas responsable du transport de la distribution de l'électricité.

Dans les situations difficiles comme celle que nous venons de connaître, les agents d'ERDF accomplissent un travail difficile. Qu'ils en soient remerciés ;

Les réseaux de télécommunication (téléphone, internet) sont à la charge de leurs exploitants. Les agents mettent en œuvre les moyens adap-

tés pour répondre aux désordres liés à une situation météorologique exceptionnelle. Qu'ils en soient aussi remerciés.

AUTRE RAPPEL

Il n'est pas nécessaire de contacter les services municipaux bien occupés à d'autres tâches.

Quand bien même cela fut nécessaire, la règle de la plus élémentaire courtoisie doit s'appliquer.

FEUX DE PLEIN AIR

LES FEUX DE PLEIN AIR SONT INTERDITS par arrêté préfectoral en date du 21 JUIN 2002

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit, les déchets doivent être apportés à la déchetterie la plus proche ou mis en dépôt aux fins de compost.

Le brûlage à l'air libre d'autres matières (sacs plastiques, résidus divers...) est strictement interdit les déchets doivent impérativement être déposés en déchetterie.

CHIENS DANGEREUX

Tous détenteurs ou propriétaires de chiens dangereux, classés en catégorie 1 ou 2, sont priés de se présenter en Mairie afin d'obtenir un permis de détention pour leur animal.

Pour se faire, veuillez-vous munir de l'évaluation comportementale du chien, du carnet de santé et de vaccination, d'une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire et d'une attestation d'aptitude obtenu par le propriétaire ou le détenteur.

Ces documents sont obligatoires.

Aux termes de l'article L. 211-14-IV du code rural, en cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet mettra **en demeure** le propriétaire ou détenteur

du chien de **procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus.**

En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire ou, à défaut, le préfet, pourra :

- ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à la garde de celui-ci ;
- faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure de son euthanasie.

Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire

Qu'on se le dise !



41

SERVICE POSTAL

Le relais poste du village est installé à l'épicerie SPAR.

Mise à disposition de :

• timbres-poste à usage courant • emballages colossimos • enveloppes Prêt-à-Poster • mise à disposition des instances Colis et Recommandés • retraits en espèces: 150 euros maximum par semaine pour les titulaires de compte postal

Horaires :

du lundi au samedi de 7h30 à 12h30
et de 15h00 à 19h30.

Fermeture le mercredi après-midi.

>> HEUREUX QUI COMME ULYS...

Votre commune est desservie par le réseau ULYS

TRAJET LIGNY-LE-RIBAULT / ORLÉANS (du lundi au samedi en période scolaire)

2,10 € le billet unitaire acheté à bord du car

17 € pour une carte ULYS 10 voyages (sans validité dans le temps et permettant de voyager à plusieurs) ;

50 € pour une carte ULYS 45 voyages en 45 jours (carte personnelle, limité dans le temps ne permettant pas de voyager à plusieurs) ;

480 € pour un abonnement annuel (carte personnelle, voyage illimité.

Pour de plus amples renseignements téléphoner au 0 800 00 45 00
ou par Internet www.uly-loiret.com

REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

(Extrait de l'arrêté préfectoral en date du 10 Décembre 1990)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique – tronçonneuse – perceuses – raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

**VOUS ETES TENUS DE PRENDRE
TOUTES MESURES PROPRES
A EVITER UNE GÊNE POUR LE VOISINAGE.**

DEBARDAGE DE BOIS

Toute utilisation des chemins communaux pour débardage de bois doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Après accord, il appartient aux utilisateurs de remettre en état les chemins empruntés.

Toutes dégradations constatées nécessitant réparation seront à la charge des utilisateurs.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC de la Communauté de Communes se tient à votre disposition pour toutes informations concernant vos installations d'assainissement non collectif. Aussi, la campagne de vidange étant toujours en place, n'hésitez pas à prendre contact avec le technicien du SPANC,

Benoit DELOHEN, au 02 38 76 65 16 afin de voir les modalités d'inscriptions pour la vidange de votre fosse.

CALENDRIER DES FETES 2011

JANVIER

- **Jeudi 6** Ciné Sologne
- **Vendredi 7** Vœux du Maire
- **Samedi 15** AG Aviculteurs de Sologne
- **Vendredi 21** AG Amis du Vieux Ligny

FEVRIER

- **Jeudi 3** Ciné Sologne
- **Samedi 19** Soirée dansante La Tanche Solognote

MARS

- **Jeudi 3** Ciné Sologne
- **Samedi 19** Cérémonie FNACA
- **Samedi 19** Spectacle de Danse ACAL
- **Samedi 26** Soirée dansante Caméléon
- **Samedi 26** Exposition atelier
- Dimanche 27** dessin peinture

AVRIL

- **Samedi 2** AG ACLR
- **Jeudi 7** Ciné Sologne
- **Samedi 9** Soirée U.S.L.
- **Dimanche 17** Vide Grenier Caméléon
- **Dimanche 17** Marche pour Tous C.A.C.
- **Jeudi 28** Repas des Aînés
- **Samedi 30** Soirée dansante Club des Jeunes

MAI

- **Jeudi 5** Ciné Sologne
- **Dimanche 8** Cérémonie 8 Mai 1945
- **Vendredi 20** AG Club de Gym
- **Samedi 28** Fête du Cosson C.A.C.
- **Dimanche 29** Représentation Piano
- **Dimanche 29** 1ère Communion

JUIN

- **Dimanche 5** Tournoi Pétanque C.A.C.
- **Vendredi 10** AG U.S.L.
- **Samedi 11** Tournoi Tennis Club
- **Dimanche 12** Profession de Foi
- **Samedi 18** Cérémonie Appel du 18 Juin 1940
- **Samedi 18** Fête des 40 ans SHOL
- **Samedi 18** Spectacle de Danse A.C.A.L.
- **Dimanche 25** Kermesse École
- **Lundi 27** AG A.P.E.E.P.

JUILLET

- **Tous le mois** Exposition (Madame CORMERY)
- **Mercredi 13** Retraite aux flambeaux + Feu d'artifice + Bal
- **Jeudi 14** Fête Nationale
- **Samedi 23** Bal de la SteAnne C.A.C.
- **Dimanche 24** Fête de la Ste-Anne C.A.C.

AOÛT

- **Tous le mois** Exposition Les Amis du Vieux Ligny
- **Lundi 22** Cérémonie du 22 Août 1944
- **Dimanche 28** Fête Le Jardin des Écoliers SHOL

SEPTEMBRE

- **Dimanche 4** Vide Grenier La Tanche Solognote
- **Dimanche 11** Ball Trap C.A.C.
- **Lundi 12** AG A.P.E.E.P.
- **Samedi 24** Nuit du Cerf Les Amis du Vieux Ligny
- **Vendredi 30** AG C.A.C.

OCTOBRE

- **Jeudi 6** Ciné Sologne
- **Vendredi 14** AG La Tanche Solognote
- **Samedi 29** Halloween A.P.E.E.P.

NOVEMBRE

- **Jeudi 3** Ciné Sologne
- **Samedi 5** AG TENNIS
- **Samedi 5** AG SHOL
- **Dimanche 6** Loto A.P.E.E.P.
- **Jeudi 10** Marcheurs du 11 Novembre
- **Vendredi 11** Cérémonie du 11 Novembre
- **Samedi 19** Fête de la Ste-Barbe Amicale des Sapeurs-Pompiers
- **Samedi 26 &** Randonnée Orléans
- **Dimanche 27** Cyclo Touriste

DECEMBRE

- **Jeudi 8** Ciné Sologne
- **Vendredi 9** Noël École
- **Samedi 31** Réveillon C.A.C.

MESSAGE IMPORTANT A L'ATTENTION DES PERSONNES ÂGÉES

Mesdames, Messieurs,

Soyez très vigilants ! En effet, certaines personnes se disant aide à domicile, aide-soignante, auxiliaire de vie, s'incrument dans les domiciles des personnes âgées et prétendent faire partie d'une association. Elles fonctionnent la plupart du temps par "chèque emploi service" des tarifs exorbitants. Elles ne font pas du tout partie d'une structure reconnue et abusent des personnes aidées. Nous vous recommandons la plus grande prudence.

L'Association d'Aide à Domicile du Canton de La Ferté et l'Association de Soins à Domicile Nord Sologne - 109, rue Joffre - 45240 La Ferté-Saint-Aubin - Tél. 02 38 64 63 67

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• Bénéficiez de l'opération «tranquillité seniors»: si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître aux organismes sociaux, à votre mairie, ou à votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



• Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



• Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



• Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.



• N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



• Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



• Au distributeur automatique de billets soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



• Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (= https=).



• Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide «Seniors, pour votre sécurité, avez les bons réflexes!» sur le site www.interieur.gouv.fr



CLIMATISATION - FROID - POMPE A CHALEUR - ENERGIE SOLAIRE



Artisan spécialisé en
Géothermie & Aérothermie
(électricité - sanitaire - plomberie)

Vente - installation - maintenance - dépannage
(Devis gratuits) - dépannage brûleur

06 42 20 22 45

couery.eric@aliceadsl.com
www.aclimpac.fr

Un artisan formé chez les compagnons du tour de france à votre service

ACLIMPAC 355 Rue César Finance 45240 LIGNY LE RIBAUT



**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE

- TOUT CONSTRUIRE • TOUT AMÉNAGER •
- TOUT RÉNOVER •

DEPOMAT

55, rue Basse
45240 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN
TÉL. 02 38 76 50 64



LP. CHAUFFAGE

**INSTALLATION ET ENTRETIEN
GAZ & FIOUL
POMPES A CHALEUR
PLANCHERS CHAUFFANTS,
INSTALLATIONS SOLAIRES.
DEPANNAGE - RAMONAGE**

**vente de chaudières
(devis gratuit)**

**PLOMBERIES - SANITAIRES
SALLES DE BAIN, BALNEOS
ET TOUS HANDICAPS**

**Tél. 02 38 44 43 13
LIGNY-LE-RIBAULT - BAULE**

**TRAVAUX NEUFS
RENOVATION**



*Agrandissement - Ravalement
Carrelage - Clôture - Garage
Cheminée - Terrasse - Fenêtre PVC*

55, rue Basse
45240 LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

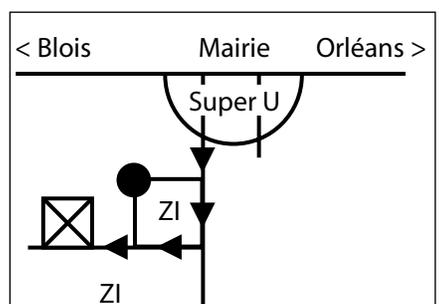
**TÉL. 02 38 76 50 64
FAX 02 38 64 65 25**

**COMPTOIR
SABBE**

Vente permanente à l'usine

du Lundi au Vendredi : 8 h à 12 h / 14 h à 17 h

**SOMMIERS fixes et électriques
MATELAS ressort, mousse et latex**



Zone industrielle - SAINT-LAURENT-DES-EAUX
Tél. 02 54 87 70 14

Plantval S.A.

Contacts
Directeur Général :
Martine Bertrant
Directeur Commercial :
Jean-Charles Bertrant
Responsable production :
David Bertrant
Secrétariat/comptabilité :
Carole Sardon



PRODUITS

Produits leaders : plantes de haies • thuya
Atrovirens • cupressocyparis Leylandii
Autres produits : arbustes à fleurs • conifères de
rocaille

Moulin du Mizotier - 45240 LIGNY-LE-RIBAULT
Tél. 02 38 45 47 05 • Fax 02 38 45 47 06

*** SARL AMBULANCE ***
VSL - TAXI DE VILLENY

Tél. 02 54 83 71 00 ou 02 54 98 34 00

TAXIS DE LIGNY-LE-RIBAULT :
Tél. 02 38 45 46 33

Mr. et Mme JOLLY



U R G E N C E S
H O S P I T A L I S A T I O N
C O N S U L T A T I O N
K I N É S I T H É R A P I E
R A D I O T H É R A P I E
D I A L Y S E S
C O N T R Ô L E M É D I C A L
24H / 24H

Peinture - Vitrierie
Revêtements Sols
et Murs



Gérald COULON

Route de La Ferté-Saint-Aubin
45370 JOUY-LE-POTIER
Port. 06 07 21 28 24

Pompes funèbres Marbrerie

 **CATON Frères**
Une famille au service des familles

Organisation complète d'obsèques
Contrat prévoyance Obsèques
Tous travaux de cimetière
Grand choix d'articles funéraires

Plus de 200
Monuments en stock
sur le Loiret



LA FERTE SAINT AUBIN
36 Rue du Général Leclerc
7j/7  **02 38 76 67 67 24h/24**

hab:02.45.18



Marceau à l'écoute

••• VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI ? •••

Connaissez-vous le C.I.L.S. ? Centre des Initiatives Locales de Sologne
Accueil, information, accompagnement à l'emploi sur votre canton
Ardon, La Ferté St Aubin, Ligny le Ribault, Marcilly en Villette, Ménestreau en Villette, Sennely

> Une association cantonale à votre service pour vous soutenir dans vos recherches d'emploi, de stage, de formation, de création d'entreprise,...

(Entretien individuel, Aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, contacts entre les demandeurs d'emploi et les entreprises du canton et autres, renseignements divers,..)

> UN POINT RELAIS PÔLE EMPLOI :

en partenariat avec Pôle Emploi, vous pourrez trouver l'ensemble des offres à pourvoir sur le marché national avec à votre disposition un ordinateur et une connexion internet. Nous vous renseignons sur les modalités d'inscription Pôle Emploi, la création de votre espace personnel, les télécandidatures, ou encore les ateliers spécifiques, ainsi que les différentes aides à l'embauche.

> UN POINT RELAIS MISSION LOCALE :

en partenariat avec la Mission Locale de l'Orléanais, nous accueillons tous les jeunes de 16 à 25 ans et les guidons dans l'élaboration de leur projet professionnel afin de les aider à construire leur avenir professionnel. Vous pourrez ainsi trouver des réponses à vos questions concernant les formations, l'emploi, le logement, la mobilité, la santé...

Alors, quels que soient votre profil, votre âge, vos qualifications, contactez-nous et ensemble nous vous aiderons à trouver la solution adaptée à votre situation.

CONTACTEZ-NOUS : C.I.L.S. - Centre social (1er étage)
45 rue Hippolyte Martin - 45240 La Ferté Saint Aubin
02 38 64 80 40 - cils2@wanadoo.fr - www.cils-emploi.com
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

CONNAISSEZ-VOUS LE RSA ACTIVITÉ ?

C'est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent ou qui reprennent un emploi dont les ressources sont faibles.

Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant... le montant du RSA est adapté à votre situation et vous apporte un complément de revenus.

Pour en savoir plus faites le test RSA sur www.caf.fr

CENTRE DE PLACEMENT IMMÉDIAT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE **SERVICE ÉDUCATIF JUDICIAIRE RECHERCHE**

Familles d'accueil implantées dans le sud et le sud-est de l'agglomération orléanaise et à Orléans pour recevoir des adolescents en difficulté le week-end et aux petites vacances.
38, rue de la Jeunesse - 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC - Tél. 02 38 56 99 90



Agence Sologne Val de Loire
L'IMMOBILIER PRÈS DE VOUS

contact@asvlimmo.fr
www.asvlimmo.fr

Transactions immobilières de
maisons, terrains, propriétés

12, rue du Bourg 41220 La Ferté St Cyr
02 54 87 92 16 - 06 13 37 48 17

infos pratiques

-
- **MAIRIE** 02 38 45 42 01
du lundi au vendredi 8h30 - 12h, le samedi 9h - 12h
-
- **TOUTES URGENCES** 02 38 45 42 01
Permanence Maire et Adjointes : sur rendez-vous
Permanence sociale : sur rendez-vous
-
- **GENDARMERIE** 17
La Ferté-Saint-Aubin 02 38 76 50 47
-
- **POMPIERS** 18
Mairie 02 38 45 42 01
Bernard Van Hille, Chef de Corps
-
- **SAMU** 15
-
- **CENTRE SOCIAL- La Ferté-Saint-Aubin** 02 38 64 61 36
-
- **AIDE À DOMICILE PERSONNES ÂGÉES**
109, rue du Maréchal Joffre LA FERTE-SAINT-AUBIN
Madame LUCAS - Pour R.D.V. 02 38 64 63 67
-
- **AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL**
Association VAL – SOLOGNE 02 38 44 69 63
-
- **ASSISTANTE SOCIALE**
S'adresser à l'U.T.S. EST Jargeau 02 38 46 85 00
ou Orléans 02 38 22 67 22
-
- **C.P.A.M. ORLEANS** 36 46
Permanence Centre Social La Ferté
Sur rendez-vous le mercredi matin
-
- **C.H.R. Orléans La Source - Tous services** 02 38 51 44 44
-
- **MAISON MÉDICALE**
Dr Saillard 02 38 45 41 07
Dr Loiseau 02 38 45 42 06
-
- **DENTISTE** 02 38 45 40 87
Dr Arnaud
-
- **CABINET DES INFIRMIÈRES** 02 38 45 43 76
Mmes Leyet et Cabaret
-
- **PHARMACIE** 02 38 45 42 38
-
- **KINÉSITHÉRAPEUTE** 02 38 45 45 11
M. Dorso
-
- **CENTRE ANTI-POISON** 02 47 66 85 11
Centre Hospitalier Bretonneau - Tours
-
- **Relais LA POSTE / SPAR** 02 38 45 41 57
du lundi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h30.
Fermeture le mercredi après-midi.
-
- **E.D.F.** Clos Mardelle, RN 152, Beaugency
N° Dépannage électricité : 0810.333.045
N° Renseignements clients particuliers : 0810.745.745
-
- **IMPÔTS** 02 38 25 22 00
Circonscription Orléans Sud, secteur La Ferté-Jargeau
9, avenue John Kennedy - 45074 Orléans Cedex 2
Réception mardi et vendredi de 8h30 à 11h30
-
- **PERCEPTION** 02 38 76 52 64
30, boulevard Foch - La Ferté-Saint-Aubin
Du lundi au vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 16h
Sauf le MARDI après-midi
-
- **PRESBYTÈRE** 02 38 45 42 48
-
- **BIBLIOTHÈQUE**
Dépôt Bibliobus du Loiret - Permanence
le mardi de 16h à 19h et samedi de 10h30 à 12h
-
- **CANTINE SCOLAIRE** 02 38 45 46 77
Vente des tickets un vendredi sur deux à la cantine
de 16h30 à 17h30 - Prix 3 €
-
- **GARDERIE PÉRISCOLAIRE** 02 38 45 46 45
Lundi Mardi Jeudi Vendredi
de 7h à 8h40 et de 16h30 à 18h45
Prix du ticket 2.60 €
Tarif après étude : 0.65 €
Mercredi de 9h à 18h
Tarif la journée 20 €
Tarif matin 8.50 €
Tarif matin + repas 11.65 €
-
- **ÉTUDE SURVEILLÉE : s'adresser à la garderie Péricolaire** - jusqu'à 18h - Prix 2,75 €
-
- **HALTE GARDERIE FAMILLE RURALE "LES PETITS FAONS"** 02 38 45 30 59
tous les mardis salle polyvalente de 9h15 à 12h15
de 4 mois à 4 ans
-
- **RAMASSAGE SCOLAIRE**
Collège La Ferté-Saint-Aubin : départ 8h02
Lycée La Source : départ 7h17
-
- **TRANSPORT ULYS**
Le Conseil Général a mis en place un service ULYS
du lundi au vendredi - Service régulier
Départ : Ligny 6h40
Retour : départ gare routière Orléans 18h30
Autres services - pour plus de renseignements
APPELEZ LE 0.800.004.500 Ou www.uly-s-loiret.com
Tarif : 2,10 euros
-
- **ORDURES MÉNAGÈRES**
- Ramassage le jeudi, à partir de 12h
- Ramassage des corps creux (bacs couvercle jaune) :
Le jeudi matin très tôt (sortir les bacs le mercredi soir)
ou vendredi matin quand jour férié dans la semaine
-
- **DÉCHÈTERIE : PRÉ COMMUNAL**
Tous les déchets **SAUF les ordures ménagères**
Ouvert le lundi et le mercredi de 10h à 12h et le
Samedi de 9h à 12h
Benne à verre - Conteneur à papier
-

MEILLEURS VOEUX
POUR 2011

